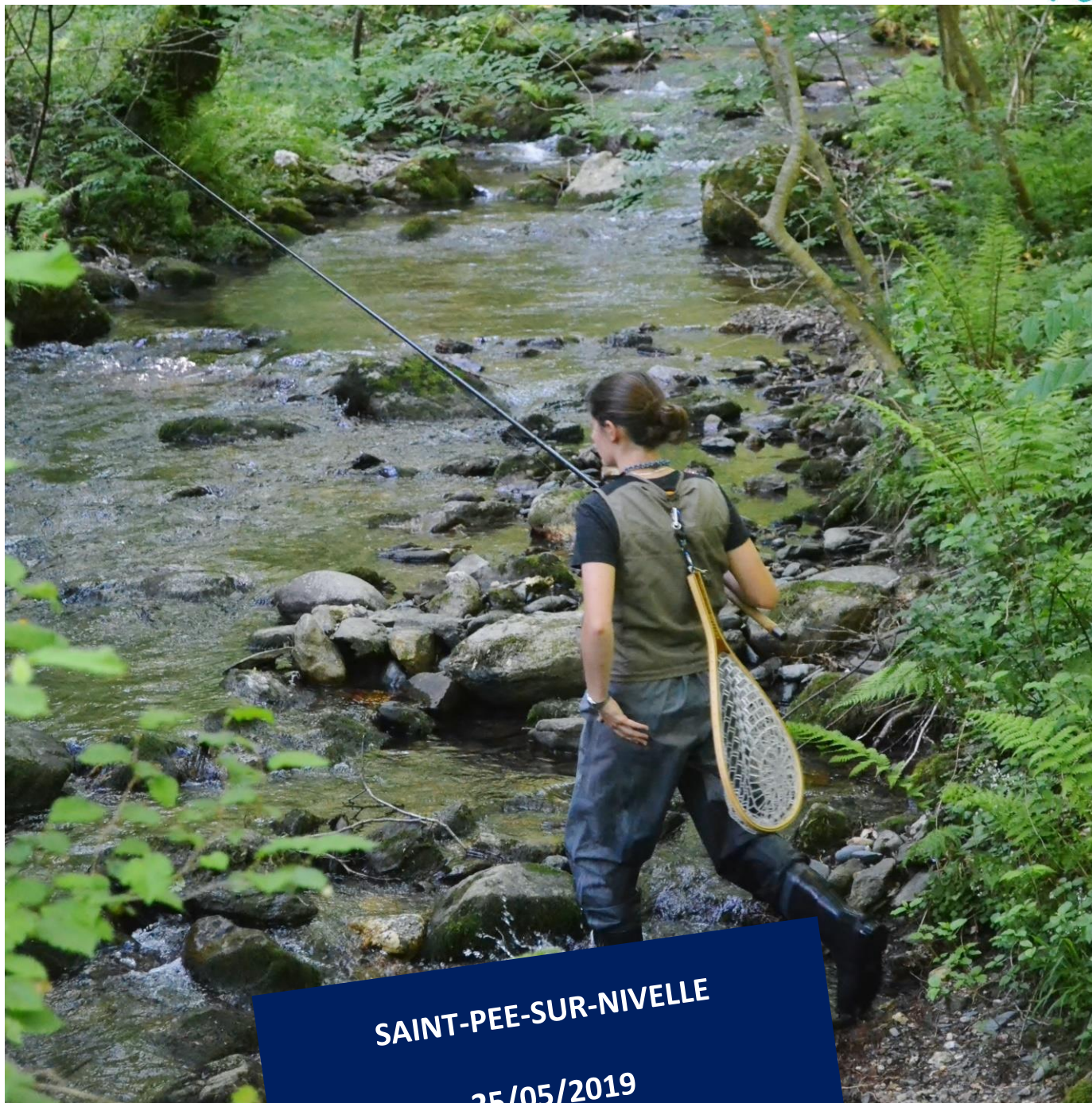


Assemblée Générale



SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

25/05/2019

FDAAPPMA 64

www.federation-peche64.fr



SOMMAIRE

ANALYSE FINANCIÈRE	1
Comptabilité 2018	2
<i>Bilan 2018</i>	2
<i>Compte de résultat 2018</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes</i>	6
Rapport de la commission de contrôle	8
Rapport du commissaire aux comptes	9
Budget prévisionnel 2019 et comparatif	10
Programme d'actions prévisionnel 2019	11
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION	13
Rappels organisation politique et technique	14
<i>Organigramme</i>	14
<i>Composition des commissions</i>	15
Compte rendu des actes (Président, Bureau, C.A)	16
<i>Rapport moral du Président</i>	16
<i>Représentations « externes »</i>	17
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i>	20
<i>Bureau : synthèse des réunions</i>	21
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration</i>	22
Cartes de pêche	23
<i>Ventes de cartes de pêche 2018</i>	23
<i>Comparatif des ventes</i>	24
<i>Premières observations 2019</i>	24
Affaires juridiques	25
<i>Nombre Total de PV enregistrés :</i>	25
<i>Transaction civile perçue</i>	26
<i>Affaires en justice</i>	26
Redevances piscicoles.....	29
<i>Rappels</i>	29
Milieux aquatiques.....	32
<i>Inventaires et sauvetages piscicoles</i>	32
<i>Programme aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches</i>	44
<i>Programme SOURCE</i>	45
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	51
Garderie.....	54
<i>Synthèse des activités 2018</i>	54
<i>Régulation du cormoran</i>	55
<i>Journée sensibilisation/coordination réseau gpp : « mise à jour des compétences »</i>	56
<i>Habillement</i>	56
Education à l'environnement-Animations	57
<i>Bilan général des animations en 2018</i>	58
<i>Evolution du nombre d'animations 2017- 2018</i>	59
Développement du loisir pêche	62
<i>Suivi des captures de poissons migrateurs</i>	63
Promotion communication	64
SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA	69
Alevinage - Gestion piscicole.....	70
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i>	70
<i>Nature des déversements : achats, compensations piscicoles*</i>	70
Synthèse des actions entreprises.....	71
EXAMEN DES VOEUX.....	72
ANNEXES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MAI 2019 : PLAN DE SEANCE

9h30 - Début des travaux

- **Mot d'accueil**
- **Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée**
- **Situation financière au 31/12/2018 :**
 - Rapport du Trésorier et examen des comptes ;
 - Rapport de la Commission de Contrôle ;
 - Examen des rapports du Commissaire aux Comptes ;
 - Affectation du résultat ;
- **Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la Fédération (zoom sur garderie, actions milieux, promotion et animation)**
- **Prévisionnel 2019 arrêté par le Conseil d'Administration :**
 - Programme des activités
 - Budget
- **Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle**
- **Questions diverses : examen des propositions reçues**

12h30 - Clôture de l'Assemblée générale

ANALYSE FINANCIÈRE



Lac de Saint Pée sur Nivelle

Assemblée Générale 2019



Bilan 2018

FEDEP64 - FEDERATION DE PECHE DES P.A

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 777.32	7 401.56	375.76	1 541.73
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	19 278.49		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
Constructions	624 649.92	466 370.59	158 279.33	185 397.17
Installations techniques, matériels	174 559.28	167 286.61	7 272.67	4 810.69
Autres immobilisations corporelles	167 647.81	124 674.78	42 973.03	26 075.44
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 000.00		34 000.00	34 000.00
Autres immobilisations financières	939.05		939.05	939.05
TOTAL (I)	1 037 084.12	785 012.03	252 072.09	260 996.33
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	40 231.03		40 231.03	24 436.41
Autres	569 219.43		569 219.43	525 617.62
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 303 246.24		1 303 246.24	1 301 691.00
Charges constatées d'avance (3)	12 011.50		12 011.50	11 230.90
TOTAL (III)	1 924 708.20		1 924 708.20	1 862 975.93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 961 792.32	785 012.03	2 176 780.29	2 123 972.26
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	730 233.71	824 508.61
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	387 390.11	352 598.14
Report à nouveau		-94 274.90
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	45 589.57	34 791.97
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	26 377.47	22 196.19
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	1 189 590.86	1 139 820.01
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	2 100.00	
Provisions pour charge	40 195.43	39 541.84
TOTAL (III)	42 295.43	39 541.84
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	368 224.67	418 911.98
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	368 224.67	418 911.98
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 608.19	89 606.81
Dettes fiscales et sociales	63 167.19	98 888.38
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	479 693.95	336 003.24
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 200.00	1 200.00
TOTAL (V)	576 669.33	525 698.43
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 176 780.29	2 123 972.26
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	576 669.33	525 698.43
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat 2018

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	52 047.83	38 646.71
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	491 806.98	1 041 576.62
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	6 354.25	16 795.85
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	90 987.31	
Cotisations	339 102.50	344 025.80
Autres produits (hors cotisations)	120 418.48	108 517.10
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 100 717.35	1 549 562.08
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	84.59	56.92
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	344 902.42	305 067.88
Impôts, taxes et versements assimilés	19 675.65	20 142.04
Salaires et traitements	298 729.98	303 142.73
Charges sociales	145 924.65	146 164.07
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	44 926.77	40 656.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	46 094.00	424 033.98
Subventions accordées par l'association	173 972.97	186 612.89
Autres charges	28 813.28	118 400.82
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 103 124.31	1 544 277.76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-2 406.96	5 284.32
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 820.54	2 200.73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 820.54	2 200.73
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 820.54	2 200.73

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	174 825.69	34 340.59
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	174 825.69	34 340.59
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	128 382.70	6 674.67
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	128 382.70	6 674.67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	46 442.99	27 665.92
Impôt sur les bénéfices	267.00	359.00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	45 589.57	34 791.97
TOTAL DES PRODUITS	1 277 363.58	1 586 103.40
TOTAL DES CHARGES	1 231 774.01	1 551 311.43
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	45 589.57	34 791.97
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	45 589.57	34 791.97
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	344.42	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	46 442.99	27 665.92

Commentaires sur les comptes

I) Gestion 2018 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération

L'activité 2018 de la **Fédération** présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes :

- Augmentation des prestations réalisées (52 048 € au 31/12/2018 contre 38 647 € au 31/12/2017) en lien notamment avec la hausse des prestations de pêches électriques (+15 802 € par rapport au précédent exercice).
- Diminution des produits des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général par rapport au précédent exercice ; soit 491 807 € de subventions en date du 31/12/2018 (-549 770 € par rapport au précédent exercice) en lien notamment avec la démarche de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'est engagée courant 2017. Le total des actions subventionnées de l'exercice 2018 est par contre sensiblement identique à celui de l'exercice 2016.

Rappelons ici que la subvention est acquise en comptabilité dès la signature de l'accord. Lorsque la subvention finance des dépenses s'étalant sur plusieurs années, comme c'est le cas pour le projet d'effacement d'ouvrages, alors l'association doit constater une partie de la subvention en fonds dédiés et retranscrire en comptabilité l'avancement du projet au fur et à mesure. La Fédération porte neuf projets d'ouvrage qui ont été retenus lors de l'appel à projets de l'Agence de l'eau et bénéficie pour ce faire de 100% d'aides. Ces projets seront réalisés entre l'année 2017 et le 31 décembre 2020 au maximum. Les accords de subvention signés depuis 2017 et jusque fin 2018 avec l'Agence de l'eau représentent un total de 580 700 €.

- Parmi les autres produits :
 - Stabilité relative de la subvention du Club Halieutique (111 383 € en 2018 contre 111 342 € en 2017) ;
 - Diminution de près de 1 point du produit des cartes, toutes cartes confondues (339 103 € au 31/12/2018 contre 344 026 € au 31/12/2017) ;
 - Augmentation de près de 1 point des redevances piscicoles : 83 169 € au 31/12/2018 contre 82 310 € au 31/12/2017 ;
 - Diminution du produit brut des affaires juridiques hors affaire du Gave d'Ossau (12 899€ au 31/12/2018 contre 14 425 € au 31/12/2017), montant donnant lieu majoritairement à reversement aux AAPPMA à hauteur de 50%.
- Augmentation des reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs à hauteur de 90 987€ en lien avec la reprise au fur et mesure de l'avancée du projet de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'est engagée.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de **1 100 717 €**.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à **1 103 124 €**. Les points significatifs sont les suivants :

- Augmentation des charges de fonctionnement ou frais généraux à hauteur de + 39 849€ (344 987 € au 31/12/2018 contre 305 138 € au 31/12/2017) en lien notamment avec :
 - le programme SOURCE à hauteur de 88 927€ (reclassement comptable - nouvelles conventions signées avec les APPMA) ;

- l'ensemble des charges de sous-traitance et d'études réalisées pour les projets d'effacement d'ouvrage pour un total de 34 436 € au cours de l'exercice 2018 contre 104 914 au cours de l'exercice 2017 ;
- les travaux de mise à l'eau à Orthez pour un montant de 18 116€ ;
- Diminution relative des salaires, traitements et charges sociales et fiscales (459 550 € au 31/12/2018 contre 464 046 € au 31/12/2017) soit une diminution de 4 496 € (-1 point). Aucune prime n'a été versée au personnel au titre de l'exercice clos en date du 31/12/2018.
- Augmentation des participations au profit des AAPPMA au titre des redevances piscicoles et des autres aides (295 907 € au 31/12/2017 contre 173 973 € au 31/12/2018 en lecture directe des comptes / 262 900€ au 31/12/2018 en incluant le programme Source / 390 403€ en incluant le programme Source et le sinistre écologique du gave d'Ossau).

Le résultat d'exploitation courant s'établit à -2 407 € et se trouve complété des produits financiers à hauteur de + 1 821€, et du résultat exceptionnel à hauteur de + 46 443€.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

- +31 876€ lié à l'indemnisation du préjudice écologique consécutif à l'abaissement en urgence du niveau du gave d'Ossau / 159 379€ de produits exceptionnels et 127 503€ de charges exceptionnelles = reversement aux APPMA impactées ;
- +14 222€ en lien notamment avec les reprises de subvention d'investissement.

Le résultat net comptable est un bénéfice. Il s'élève à 45 589.57€.

II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2018

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à **1 189 591 €** au 31/12/2018, en augmentation de 49 771 € par rapport à la situation au 31/12/2017.

Cette évolution résulte :

- du résultat excédentaire de l'exercice clos au 31/12/2018 pour un total de + 45 590 € ;
- de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour un total de + 4 181 € ;

Les fonds dédiés s'élèvent à 368 225€ en lien notamment avec le projet de démarche de la restauration de la continuité écologique.

Les investissements après amortissements sont en réduction de 8 924 € par rapport au précédent exercice et s'élèvent à 252 072€ en date du 31/12/2018. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2018.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions, d'un fonds de roulement permanent de 937 519 €, montant suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

L'expert-comptable
Société Chevalère Expertise Comptable

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle s'est réunie le 3 Avril 2019 en présence de :

- Messieurs Michel LAPEYRE et Xavier PAGOAGA, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 28 Avril 2018
- Monsieur Pierre FONTAN, Trésorier
- Madame Josette DUPOUY, Comptable

Après examen des documents comptables de l'exercice 2018, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2018 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur FONTAN Pierre, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2018.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Pau, le 3 Avril 2019

Michel LAPEYRE



Xavier PAGOAGA



CF. ANNEXE

BUDGET PREVISIONNEL 2019 ET COMPARATIF

CHARGES			
	PREVI. 2018	REEL 2018	PREVI 2019
Frais de personnel	449605	451060	475904
Salaires bruts	297250	294766	325000
Cotisations	145355	147591	141500
Compléments (indemnités stage, frais de formations...)	7000	8703	9404
Frais de fonctionnement	112000	109404	118500
Frais de structure	85000	81323	89000
Téléphonie internet	5000	4648	6000
Entretien (copro, siège, véhicule...)	30000	28334	30000
Fournitures	1500	995	1000
Frais postaux	2000	1863	2000
Electricité eau	6000	6102	7000
Assurances	10000	8707	10000
Matériel maintenance/location	6500	5704	7500
Location véhicule	12000	11686	11000
Carburants	11500	12846	14000
Documentation, frais de colloques	500	437	500
Frais de déplacements	19000	19037	20000
Frais de déplacements administrateurs	9000	9195	10000
Frais de déplacements personnel salarié	10000	9842	10000
Frais de réunions	4500	5995	6000
Frais Equipement pôle technique	1000	661	1000
Frais annexes (services bancaires...)	2500	2389	2500
Participations	224198	234033	226870
Redevances piscicoles	67500	67960	67300
Aides/autres participations	115928	113963	112250
Transfert réciprocité (80% Club Halieutique à partir de 2014)	72000	89107	80000
Transfert réciprocité : droit domaine privé (aides complémentaires)	1350	1466	1350
Transfert réciprocité : droit domaine public (20% aides complémentaires)	2500	2255	2500
Gestion DPF (Aran-Ardanavy-Bidouze-Lihoury)	1078	1088	1100
Projets AAPPMA (fonctionnement cartedepeche, compléments redevances, PGP...)	25000	4831	15000
Expérimentation captures saumon participation déclaration dépositaires	500	401	300
Aides associations (autres qu'AAPPMA)	1000	0	0
Alevinage SAT	4500	2902	3000
Lots	1500	3779	2500
Publications, publicités, cartes	3500	1022	1500
Autres participations (dont reversement aff.juridiques)	3000	7113	5000
Honoraires	19400	32355	29200
Comptabilité	9000	9478	9200
Commissaire aux comptes	5400	4944	5000
Droit (avocat, notaire...)	5000	17933	15000
Sous-traitance pêches	10000	9020	8000
Cotisations instances	11370	10734	10120
Programme d'actions	306780	239898	340350
Actions garderie/veille milieu	0		0
Actions milieu	271100	190871	293405
Actions développement	2000	19736	8000
Actions animation	17530	19699	18650
Actions promotion	16150	9591	20295
Dotations aux amortissements	40062	44927	46123
Impôts/taxes	17500	18276	40500
Taxes sur les salaires	12500	13229	35000
Habitation	4000	4534	5000
Autres (redevances TV...)	1000	513	500
Charges exceptionnelles	1500	130483	1500
Valeur comptable nette immo	0	0	0
Provision risques	0	2100	0
Charges except (Réajust subv ex antérieurs +Fabrèges)	1500	128383	1500
Dotations aux IDR	3288	3694	1500
TOTAL CHARGES	1154933	1231774	1251247

PRODUITS			
	PREVI. 2018	REEL 2018	PREVI. 2019
Cotisations fédérales	340724	339103	331909
<i>Personnes majeures</i>	273919	273156	267413
<i>Hebdomadaires</i>	8393	8354	8152
<i>Personnes mineures</i>	23602	22964	22505
<i>Découverte enfants</i>	16181	16369	16032
<i>Journalières</i>	9738	9356	9081
<i>Découverte femmes</i>	8891	8904	8726
Subventions	638882	602435	708987
Kit emploi FNPF	132000	133000	132000
Programme d'actions	416882	352626	464887
Garderie suivi milieu	0		0
Milieu	386 352	298406	412585
Développement	2 582	20472	9294
Animation	25 098	28190	26285
Promotion	2 850	5558	16723
Club halieutique	90000	111383	110000
Autres participations	0	5425	2100
Prestations	22000	52048	34000
Pêches électriques	20000	45284	30000
Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)	2000	6764	4000
Autres produits	153327	315322	176351
Affaires juridiques	3000	12899	8000
Redevances piscicoles	82500	83169	82300
Produits financiers	2000	1821	1500
Reprise projet associatif	5000	24831	15000
Reprise DLP	25462		41355
Reprise brigades vertes/SOURCE	6500		
Reprise subventions	11000	15102	13273
Reprise sur amortissements	6712	6712	6548
Produits de gestion courante	8000	8024	5300
Produits exceptionnels	0	159723	0
Reprise sur provision pour risques	0	3040	0
Reprise transaction civile Riumayou	3153		3075
TOTAL PRODUITS	1154934	1308907	1251247
RESULTAT	0	77133	0

PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2019

		Montant total dépenses ETPT	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	AE AG	CR NA	CD 64	FNPF	Autres	Autofin.
GARDERIE	Surveillance de la pêche en eau douce	44 958	0	44 958	0	0	0		0	44 958
	<i>dont garderie</i>	29 562	0	29 562	0	0	0		0	29 562
	<i>dont observations pollutions/suivi milieux</i>	13 260	0	13 260	0	0	0		0	13 260
	<i>dont Plan de contrôle AFB</i>	2 135	0	2 135	0	0	0		0	2 135
	Régulation du grand cormoran	11 243	0	11 243	0	0	0		0	11 243
	sous total	56 201	0	56 201	0	0	0		0	56 201
MILIEUX AQUATIQUES	Elaboration du programme d'actions	7 198	0	7 198	3 599	1 440	720	0	0	1 440
	Outils de planification ou de programmation	4 633	0	4 633	2 317	927	463		0	927
	Elaboration mise à jour, mise en oeuvre PDPG	71 296	126 000	197 296	82 316	32 927	16 463	21 744	4 536	39 310
	<i>dont élaboration</i>	31 663	1 000	32 663	0	0	0		0	32 663
	<i>dont mise en oeuvre SOURCE</i>	29 076	125 000	154 076	77 038	30 815	15 408	21 744	4 536	4 536
	<i>dont accompagnement projets restauration milieux (piétinements)</i>	10 557	0	10 557	5 278	2 111	1 056		0	2 111
	Etudes piscicoles	22 862	46 230	69 092	33 193	11 557	4 175	3 706	4 550	9 204
	<i>dont inventaires piscicoles Parc National Pyrénées</i>	1 599	7 000	8 599	4 300	0	0		2 150	2 150
	<i>dont inventaires piscicoles Fédé connaissances</i>	14 124	7 630	21 754	10 877	4 351	2 175		0	4 351
	<i>dont suivi ombre</i>	6 733	9 300	16 033	8 017	3 207	0	3 706		1 104
	<i>dont projet frayères gaves</i>	0	20 000	20 000	10 000	4 000	2 000		2 400	1 600
	<i>dont projet Riumayou</i>	406	2 300	2 706	0	0	0		0	0
	Sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations de restauration	7 083	0	7 083	3 541	1 417	708		0	1 417
	Expérimentation suivi captures saumon par internet	4 509	0	4 509	2 254	1 353	0		0	902
	Saisie ROE	14 613	0	14 613	7 306	0	0		0	7 306
	Suivi de travaux	2 251	0	2 251	1 125	450	225		0	450
	<i>dont suivi travaux EPCI</i>	1 171	0	1 171	585	234	117		0	234
	<i>dont continuité écologique</i>	1 080	0	1 080	540	216	108		0	216
	Travaux P iaretippia		39 000	39 000	31 200				7 800	
	Continuité Ecologique Effacement	45 097	85 475	130 572	130 572	0	0	0	0	0
	sous total	179 542	296 705	476 247	297 425	50 070	22 755	33 250	9 086	60 956
DEVELOPPEMENT	SDDL P Ingénierie	35 167	2 000	37 167	0	0	0		0	37 167
	<i>dont accompagnement de projet/ingénierie développement</i>	21 129	2 000	23 129	0	0	0		0	23 129
	<i>dont harmonisation réglementation</i>	14 038	0	14 038	0	0	0		0	14 038
	SDDL P formation	14 135	0	14 135	3 593	0	0		5 701	4 841
	<i>dont élaboration d'un catalogue de formation SAPL</i>	7 186	0	7 186	3 593	0	0		0	3 593
	<i>dont formation des gardes particuliers</i>	1 248	0	1 248	0	0	0		0	1 248
	<i>dont formation des socioprofessionnels du tourisme</i>	5 701	0	5 701	0	0	0		5 701	0
	Installation des Panneaux (Réserves & Lots de pêche)	6 412	6 000	12 412						
	sous total	55 714	8 000	63 714	3 593	0	0	0	5 701	54 420

		Montant total dépenses ETPT	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	AE AG	CR NA	CD 64	FNPF	Autres	Autofin.
EDUCATION ENVIRONNEMENT	Relation partenaires éducation environnement (CPIE Béarn)	3 436	0	3 436	0	0	0		0	3 436
	Programme d'interventions en collège	965	0	965	0	0	0		0	965
	Programme d'interventions en école primaire	3 376	4 800	8 176	4 088	2 453	0		0	1 635
	Evenementiel initiation découverte de la pêche en milieu scolaire	1 688	3 600	5 288	2 644	1 586	0		0	1 058
	Interventions diverses (AAPPMA, chasse...)	4 837	0	4 837	0	0	0		0	4 837
	Accompagnement des APN	1 376	0	1 376	0	0	0		0	1 376
	Mise en œuvre de l'APN itinérant	4 341	3 350	7 691	3 845	2 307	0		100	1 438
	Evenementiel	1 447	3 000	4 447	2 223	1 334	0		300	369
	Autres manifestations	4 269	3 900	8 169	4 084	1 281	0		2 000	804
	sous total	25 734	18 650	44 384	16 885	7 000	0	0	2 400	16 138
PROMOTION COMMUNICATION	SDDL Communication	12 293	3 000	15 293	0	0	0	1 500	0	13 793
	<i>Communication institutionnelle</i>	5 493	3 000	8 493	0	0	0	1 500	0	6 993
	<i>Presse</i>	6 799	0	6 799	0	0	0	0	0	6 799
	Fête Pêche Saumon Editions 2019	4 078	9 145	13 223	0	3 967	0	8 711	545	10 702
	Web P64	8 389	650	9 039	0	0	0	0	0	9 039
	sous total	29 961	20 295	50 256	0	3 967	0	10 211	2 545	33 533
TOTAL	347 152	343 650	690 802	317 903	61 036	22 755	43 461	19 731	221 248	

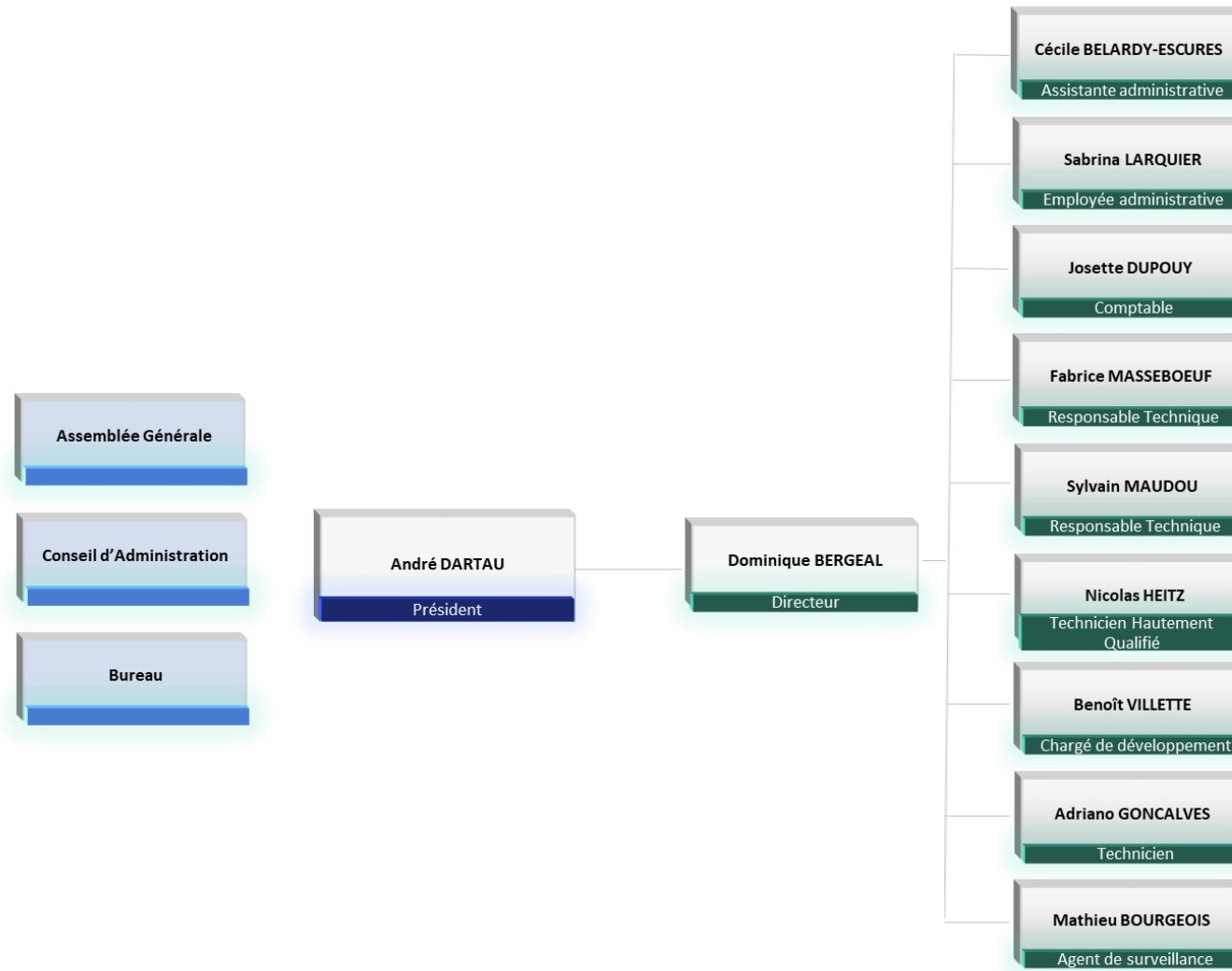
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION



Assemblée Générale 2019

RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE

Organigramme



Composition des commissions

	COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES	COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF
OBJECTIFS	<i>Préparation du budget prévisionnel et clôture des comptes</i>	<i>Mise en œuvre PDPG, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi, validation des versements redevances AAPPMA</i>	<i>Stratégie migrateurs, élaboration projets FD et suivi, suivi PLAGEPOMI</i>	<i>Mise en œuvre SDDL, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi</i>	<i>Suivi contraventions et délits, actualisation des transactions</i>	<i>Avis sur décisions relatives à la pêche amateurs et aux engins (art.17 des statuts)</i>
COMPOSITION	Pierre FONTAN	Jean DUPEBE	Olivier BRIARD	Pierre DUFOURCQ	Gilles BERGEROO	Pierre GIL
	Jean-François REGNIER	Pierre FONTAN	François PARBAUD	Jean-François REGNIER	Yves LOUROUSE	Alain DASQUET
	Yves LOUROUSE	Yves LOUROUSE	Didier MINVIELLE-DEBAT	Didier MINVIELLE-DEBAT	Bernard PHILIPPE	Didier GUERACAGUE
		Michel PEDEFLOUS Olivier BRIARD François PARBAUD (Suppléants)		Pierre FONTAN Erick MARY		Olivier BRIARD Gilles BERGEROO

Rapport moral du Président

La Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques poursuit les objectifs que son Conseil d'Administration s'est fixé.

- Pour l'éducation à l'environnement, Benoit VILLETTE organise et coordonne des stages, des journées « découverte de la pêche » dans les écoles en partenariat avec les salariés d'AAPPMA, les guides de pêche et aussi les Offices de Tourisme. Il remplit ainsi la mission qui lui est confiée par le Conseil d'Administration d'en être l'animateur.

- Le programme S.O.U.R.C.E (Suivi diagnostic des perturbations, Restauration des Cours d'Eau et milieux aquatiques) dans sa première année de mise en place permet de se rendre compte de tout l'intérêt qu'a cette connaissance et reconnaissance du territoire et du chevelu de nos principaux ruisseaux, et doit nous permettre demain de travailler plus en partenariat avec les collectivités dans le cadre du G.E.M.A.P.I et faire en sorte que la P.I (Protection des Inondations) ne soit pas le seul critère pris en compte. Merci aux salariés des AAPPMA, à Sylvain MAUDOU qui fait un travail remarquable et à Yves LOUROUSE d'avoir bien voulu prendre ce dossier et le suivi de celui-ci.

Pour que le poisson puisse profiter du travail effectué dans le programme SOURCE, il faut bien qu'il puisse franchir certains obstacles (+ de 900 dans le diagnostic Brigade Verte) c'est à quoi s'est attaché Nicolas HEITZ qui vous montrera certaines réalisations effectuées dont les photos parlent toutes seules. Il faut quand même savoir que trois d'entre elles sont au Tribunal Administratif. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué. J'ai envie de reprendre cette formule comme quoi « La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent. ». Merci Nicolas pour ce remarquable travail et mon souhait, c'est que cette prise de conscience du pouvoir politique et administratif perdure de manière que cela ne soit pas un coup d'épée dans l'eau.

Notre présence au CODERST par Yves LOUROUSE est effective à toutes les séances, il y défend les intérêts de notre Fédération avec la probité que l'on lui reconnaît, avec une analyse et une expertise de Fabrice MASSEBOEUF en amont non négligeable. Fabrice qui aujourd'hui s'attaque à un gigantesque chantier qu'est le PDPG. Merci à lui.

Le saumon, son enjeu, nos batailles...

La pêche au filet, attendre une décision de l'administration Juridique (pêche dans le port de Bayonne). Soutenir l'action de Philippe GARCIA pour éloigner la pêche au filet des côtes du littoral atlantique.

Réfléchir peut-être sur une autre gestion de la pêche à la ligne (*le nombre ? la date d'ouverture ? des quotas ? etc...*)

En clair, se poser les vraies questions pour une gestion globale des saumons (gave d'Oloron - gave de Pau - Nive - Nivelle - Saison etc...) **une gestion départementale !**

La garderie, encore un excellent travail de nos deux gardes Adrien GONCALVES et Mathieu BOURGEOIS. Mathieu est également impliqué dans l'élaboration des droits de pêche et dans le SDDL.P. Mais nous en reparlerons plus tard car celui-ci se met sérieusement en route avec Benoit, Erick MARY et Pierre DUFORCQ. Merci à vous

Le juridique avec comme chef d'orchestre Gilles BERGEROO et au piano Cécile BELARDY, un sacré travail et un travail de tous les jours...et comme vous allez le voir, un impact sur les finances, j'ai envie de dire hélas... car c'est la rivière qui en pâtit. Merci Gilles et Cécile pour cet énorme boulot !

Josette DUPOUY, elle tient les cordons de la bourse. Ce n'est pas toujours simple, le budget, le prévisionnel, les subventions à percevoir, à donner etc... avec Pierre FONTAN comme assistant... Merci à eux.

Et enfin, je tiens à remercier Sabrina LARQUIER, elle en a parfois marre d'entendre « Sabrina j'ai besoin de » ...alors parfois elle m'envoie balader, en me rappelant aussitôt... qu'est-ce que vous voulez ? » Et je peux la comprendre car c'est vrai... c'est le memento à remettre en forme et en page, répondre au téléphone pour ceux qui veulent bien comprendre et ceux qui ne veulent pas, les « Pass Pêche », le site internet de la Fédération à alimenter, les réseaux sociaux, la réglementation, les avis à formuler via la DDTM etc... Alors merci à toi.

Je ne terminerais pas ce rapport moral sans remercier tous les autres autour de moi, les administrateurs et les membres du bureau sans qui, la Fédération de pêche ne serait pas ce qu'elle est.

Je voudrais accueillir Dominique BERGEAL, nouveau directeur de la Fédération, non sans avoir avant, remercié Guillaume BARRANCO qui a été son directeur pendant 7 ans, au nom de tous les

administrateurs, ancienne équipe et nouvelle équipe. Que tu saches que j'ai énormément apprécié de travailler avec toi, où plutôt de te regarder travailler. Le programme S.O.U.R.C.E, c'est toi, l'effacement des barrages c'est toi, les relations avec la DDTM, le conseil régional, le conseil départemental, et bien d'autres choses sont arrivées à la Fédération en même temps que toi. J'ai envie de dire que, nous tous, nous étions des nouveaux dans cet exercice Fédéral, car bien qu'ancien pour beaucoup dans cette structure, on savait qu'elle existait. Alors Merci et bonne route Guillaume et je sais que si j'ai besoin je peux compter sur toi. Fait une bise à Victoria.

Le Président
André DARTAU

Représentations « externes »

FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une dizaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année au congrès (Assemblée Générale). Celui-ci a eu lieu les 16 et 17 juin 2018.

Par ailleurs, A. DARTAU a participé à différentes réunions : C.A (6/11 ; 5 et 6/3 2019) ; commissions techniques ou migrants (16 et 25/4 ; 8, 9 et 23/10 ; 27/11 ; 10/12 2018 ; 5 et 12/2/19) ; Assises Nationales du Loisir pêche (29/11/2018)

UFBAG (A. DARTAU/Y.LOUROUSE)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations. MM. DARTAU et LOUROUSE ont assisté au CA du 24/2/2019

ARFA (A. DARTAU/J.DUPEBE/Y.LOUROUSE/JF.REGNIER)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine a pour objet de coordonner les actions des fédérations à l'échelon régional. Elle porte notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. Avec l'avènement de l'Association des Fédérations de la Nouvelle-Aquitaine, l'ARFA sera dissoute durant l'année 2018. Participation à l'Assemblée Générale le 27/06/18.

ASSOCIATION REGIONALE AR NOUVELLE AQUITAINE (A. DARTAU/Y. LOUROUSE)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Nouvelle Aquitaine est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. Elle a été créée en 2016 dans le but de caler les organisations régionales de pêche de loisir sur celles des nouvelles régions. A DARTAU a participé à l'Assemblée générale le 23/05/2018 avec Y LOUROUSE.

COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) (P. DUFOURCQ)

Cette commission est le résultat de la fusion du CLIC (Comité local d'information et de concertation) et du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), les deux structures de concertation dédiées aux installations industrielles du bassin de LACQ.

Objectifs : assurer la cohérence des dispositifs de concertation sur un même territoire et sur des enjeux liés aux impacts et aux risques que présentent les principaux sites industriels ; disposer sur un bassin aussi important que celui de Lacq, d'un cadre mieux adapté aux enjeux pour favoriser les échanges entre parties prenantes.

P DUFOURCQ a participé aux réunions de la Commission les 11 juillet et 17 décembre 2018.

CODERST (Y. LOUROUSE)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

En 2018 et début 2019, Y LOUROUSE a assisté à toutes les séances : 19/04 ; 17/05 ; 21 et 25/06 ; 19 et 23/07 ; 21/09 ; 18/10 ; 15/11 2018. 17/01 ; 21/02 ; 21/03 2019

COGEPOMI (A. DARTAU)

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A DARTAU a participé à la session plénière du 01/02/18.

**CDNPS « NATURE » (MM. DUPEBE/PEDEFLOUS), « CARRIERES » (MM. FONTAN/MARY),
« PAYSAGES » (M. BERGEROO)**

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi « Natura 2000 » (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

M FONTAN a participé à la commission thématique « carrières » : 03/04 et 03/05/18 ; M MARY, le 10/10/2018

M BEGEROO a participé aux commissions thématiques « paysages » 08/03 ; 03/05 ; 07/06 ; 13/09 ; 06/12/2018

CPIE BEARN (M DUFOURCQ)

Les 11, 13/4 et 22/10/2018

IPHB (B PHILIPPE)

Réunion le 28 juin 2018

Participation aux rencontres du Conseil de Gestion Patrimoniale (CGP) et du Syndicat Mixte

DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Conférence de presse ouverture de la pêche, le 07/03/18 (A. DARTAU)
- Entrevue le 5 avril 2018 avec le Préfet (A. DARTAU) et un représentant de l'AAPPMA du GAVE D'OLORON, en présence d'élus locaux (Député, sénatrice, maires) afin de le sensibiliser sur la situation des espèces migratrices (en particulier le saumon) et d'échanger sur la pratique de la pêche professionnelle dans le port de Bayonne.
- Fête du saumon Navarrenx, 15^{ème} édition, du 18 au 20/5/2018
- Entrevue avec le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au sujet des migrateurs
- Lancement de la stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation (SLGRi) le 12/6 2018 (M. DUPÈBE)
- RV avec M. le Sous-Préfet au sujet de la pêche des poissons migrateurs dans le Port de Bayonne, le 1er juillet : G. BERGEROO, accompagné de représentants de l'AAPPMA du Gave d'Oloron et en présence d'élus de la vallée du Gave d'Oloron
- Recrutement Directeur (A. DARTAU, JF. REGNIER, Y. LOUROUSE) 5 juillet 2018
- Entrevue avec Me PLACE, en présence de M. BERGEROO, le 11/07/2018 (A DARTAU)
- Tour de France à PAU, BEOS, SOURAIDE, les 26, 27 et 28 juillet 2018
- Réunion et AG de la copropriété « Maison de la Nature » les 08/10 et 14/11 : (MM. DARTAU et LOUROUSE)
- Rencontre avec le Préfet sur la continuité écologique le 10/10/2018 (MM. DARTAU, LOUROUSE)
- Conseil d'Administration du CLUB HALIEUTIQUE les 16-17/10/2018
- Rencontres avec Me TUGAS pour faire le point sur les litiges en cours 09 novembre et 4 décembre 2018 (MM. DARTAU, BERGEROO, FONTAN, DUFOURCQ)
- Commission de Bassin Adour-Garonne pour la pêche professionnelle à Bordeaux le 14/12/2018 (A DARTAU)

Commissions « internes » : synthèse des activités

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Cette commission, présidée par Gilles BERGEROO, s'est réunie le 16 avril 2019, en présence de MM. LOUROUSE et PHILIPPE, membres de ladite commission afin de dresser le bilan de l'année écoulée et d'examiner tous les dossiers (PV) en instance.

M. BERGEROO a par ailleurs rencontré, le 28 juin 2018, Me BERNAL, Avocat inscrit au barreau de PAU pour présentation de la Fédération et le 11 juillet, Me PLACE.

(voir bilan dans le chapitre concerné)

COMMISSION PROTECTION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La Commission « Protection et gestion des milieux aquatiques » a pour objet :

- d'analyser les projets, présentés par les AAPPMA, relatifs au versement des redevances piscicoles
- d'analyser les demandes d'aides des AAPPMA pour les projets de restauration de milieux suite à l'appel à projets lancé en 20.

La Commission s'est réunie pour examiner les dossiers « redevances » le 22/01/2019 (MM. DUPÈBE, FONTAN, LOUROUSE)

COMMISSION FINANCES

Cette commission est présidée par P. FONTAN et les principales activités ont consisté :

- le 22/11/18, à la préparation du Conseil d'Administration du 24/11/18.
- le 19/03/19, à la préparation du Conseil d'Administration du 23/03/19 (arrêt des comptes 2018 ; affectation du résultat).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

La Commission Développement de la Fédération de Pêche s'est réunie à quatre reprises en 2019 les 29 janvier, 11 février, 13 mars et 29 mars. Ces réunions de travail ont permis :

- d'établir un diagnostic des parcours de pêche actuellement en place dans le département ;
- d'aborder une réflexion pour la mise en place de nouveaux parcours de pêche et définition d'un cahier des charges fédéral (en cours) ;
- de prioriser des actions inscrites au SDDL (en cours).

Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
17/05/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan AG 2018, - <u>Affaires juridiques</u> via Me Tugas : <ul style="list-style-type: none"> > Recours devant TA contre AP autorisant une ISDI (Rébénacq) > Assignation AAPPMA APRN devant TGI Bayonne suite rapport d'expertise - Baux de pêche de la FDAAPPMA 64 et rétrocession de la gestion aux AAPPMA concernées
20/06/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Conseil d'Administration du 12/07/2018 - <u>RH</u> : procédure de recrutement directeur (trice) en cours - Modifications du PV AG du 28/04/2018 suite à demandes - <u>Affaires juridiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> > via Me Tugas faire appel du jugement par le TC dans l'affaire Bilbao > Mandater Président A Dartau représentation FD64 à l'audience du 26/10 au TC contre M Poulain - Examen projet acquisition plan d'eau AAPPMA Pesquit, dans le cadre d'un financement CHI. - Organisation des animation durant le Tour de France
03/09/2018	<ul style="list-style-type: none"> - <u>RH</u> : Présentation nouveau directeur M D Bergeal - période de « Tuilage » avec G Barranco - Préparation du Conseil d'Administration du 08/09/2018 - <u>Affaires juridiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Me Tugas représentera la FD64 au TC de Bayonne contre M Poulain > Me Bernal & Me Tugas représenteront la FD64 au TC contre personnes pour « pêche sans cartes » - Information concernant pollution du Gave d'Aspe à ETSAUT le 27/08/2018 au chlorite de sodium et réflexion concernant procédure à adopter. - Bilan Tour de France
08/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Conseil d'Administration du 24/11/2018 - <u>RH</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Daniel Gomes (Licence Pro) stage sur Frayère à Brochet sur annexes hydrauliques Gave de Pau > Point sur les 2 Volontaires Services Civiques (VSC) de la FD64 qui sont mises à disposition d'AAPPMA (Blandine Simon à AAPPMA du Gave d'Oloron et Camille Lanux à l'AAPPMA du Pesquit) > A Faire : Compléter les accords et protocoles concernant le temps de travail des salariés. - <u>Matériel</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Présentation d'un outil de gestion temps-opérations-financements (Logepro) à l'équipe des salariés > Prochaine AG Copropriété le 14/11/2018 - <u>Affaires juridiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Préparation RDV avec Me Tugas > Validation action en justice affaire pollution du Gave d'Aspe à ETSAUT > Point sur les affaires en cours dont affaire APRN Conciliation
13/12/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Conseil d'Administration du 15/12/2018 - <u>RH</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Utilisation de véhicule de service par salariés / vote défavorable > Point VSC / Valorisation présentation orale du travail réalisé > Prime défiscalisée « Macron » / vote favorable - <u>Affaires juridiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Affaire APRN / Procédure de sauvegarde - présentation des créances / Suite conciliation - Assignation devant TGI Bayonne / Point sur affaires en cours
10/01/2019	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Matériel</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Positionnement des membres du Bureau concernant locations et achats-ventes potentiels de véhicules de la FDAAPPMA > Logepro / Suite déploiement dont formation > Information concernant la vente de la partie FD Chasse de la Maison de la Nature > Evènement : Organisation du Rise Festival - Festival international du Films de Pêche à la mouche - <u>Sujet divers</u> : <ul style="list-style-type: none"> > Attente de réponse DDTM concernant statut plan d'eau Eslouranties-Daban AAPPMA du Pesquit > 2 administrateurs prendront RDV avec Mme Le Maire de St-Engrace suite à courrier AAPPMA Basaburua
14/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Conseil d'Administration du 23/03/2018 > Approbation de la répartition de la compensation SHEM (incident Fabrèges) entre FD64 & AAPPMA - <u>RH</u> : Recherche potentielle d'un VSC suivant éléments complémentaires pour de mise en œuvre SDDL - <u>Loisir Pêche</u> : Approbation envoi courriers concernant les nouvelles modalités des « Pass Pêche » - <u>Affaires juridiques</u> : Affaire DOMECC confirmation décision Bureau du 13/21/2018 / Assignation de 3 pêcheurs (pêche à l'anguille hors période légale) par l'intermédiaire de Me Tugas / Abandon poursuite Affaire Robert / Dépôt de plainte constitution partie civile dans le cadre de la saisie des pibales du 31/01/2019 /Mandater le Président A Dartau pour représenter la FD64 dans le cadre de la requête contre l'AP du 13/09/2018 (remise en état seuil Inchaya - cours d'eau l'Ispéguy - St Etienne de Baïgorry

Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
12/07/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 24/03/2018 - Recrutement Directeur (trice) : Approbation recrutement M D BERGEAL - Approbation des projets de convention de rétrocession (FDAAPPMA à AAPPMA) de la gestion des baux de pêche - Affaires juridiques : informations des administrateurs - Organisation des animations durant le Tour de France - Informations diverses concernant la tenue de la récente Commission migrateurs
08/09/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV Ca du 12/07/2018 - Approbation des demandes de changements réglementaires pour diffusion à la DDTM - Modification de la composition de la Commission « Protection et Gestion des milieux aquatiques » - Information sur les actions en justice - Informations diverses : Pollution gave d'Aspe, Bilan animations Tour de France, Renouvellement dossier d'agrément (présence de la FD au CODERST...)
24/11/18	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 08/09/2018 - Présentation du budget anticipé - Approbation de la non augmentation du prix des cartes de pêche pour 2019 acté par la FNPF - Présentation du Rapport d'étonnement par le nouveau Directeur M D BERGEAL - Approbation du déploiement du logiciel « LOGEPROJ » - Information sur les actions en justice - Approbation des honoraires de Maître Bernal - Présentation de la mission de service civique réalisée en lien avec l'AAAPPMA du gave d'Oloron - Informations diverses concernant les éléments à l'ordre du jour de la précédente réunion de Bureau
15/12/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation compte rendu 24/11/2018 - Approbation du budget prévisionnel 2018 et du programme d'actions - Volontaire Service Civique de la FDAAPPMA 64 : Approbation d'une présentation orale du travail de M^{lle} B SIMON (mise à disposition à l'AAPPMA gave d'Oloron) sur les baux de pêche - Information sur les actions en justice - Informations diverses concernant les éléments à l'ordre du jour de la précédente réunion de Bureau
23/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation compte rendu 15/12/2018 - Information concernant le Bilan des ventes de cartes de pêche en 2018 - Approbation de la répartition de la compensation SHEM (incident Fabrèges) entre FD64 & AAPPMA (approuvée en Bureau du 14/03/2019) - Arrêt des comptes 2018 et décisions sur affectation du résultat - Information sur la mise en œuvre du SDDL - Point d'information sur les projets de restauration de la continuité écologique - Information sur les actions en justice - Informations diverses concernant les éléments à l'ordre du jour de la précédente réunion de Bureau

CARTES DE PECHE

Ventes de cartes de pêche 2018

	Personne Majeure		TOTAL	Femme	Personne Mineure	Moins de 12 ans	Hebdo-madaire	Journa-lière	CPMA MIGRATEURS	TOTAL PRODUITS
	Départem.	Interfédérale								
ARUDY	113	70	183	11	47	108	5	30	5	389
BASABÜRÜA	139	166	305	7	31	66	26	64	10	509
BATBIELHE	137	313	450	31	102	185	16	65	2	851
BIELLE	53	51	104	8	22	52	3	24	0	213
G.ASPOISE	88	85	173	16	35	80	33	44	4	385
G.BARETOUNAISE	68	28	96	9	15	58	16	20	3	217
G.ORTHEZIENNE	387	434	821	70	134	226	28	141	66	1486
G.PALOISE	520	692	1212	77	197	363	44	323	43	2259
G.PUYOLAISE	24	115	139	5	27	47	3	14	4	239
G.OLORON	770	408	1178	61	225	368	93	257	586	2768
I.C.BAÏSES	258	127	385	16	80	146	14	51	9	701
LARUNS	112	105	217	15	31	101	75	159	2	600
APRN	794	0	794	39	100	117	171	258	12	1491
NIVE	651	574	1225	57	191	272	82	203	39	2069
NIVELLE	327	382	709	47	152	332	32	269	22	1563
P.MIXE	243	102	345	17	72	77	4	15	17	547
P.SOULE	130	45	175	9	35	73	15	33	17	357
PESQUIT	698	1287	1985	141	371	775	54	429	24	3779
ADAPAEF	10		10							10
	10506		636	1867	3446	714	2399	865	20433	

Comparatif des ventes

Le comparatif des ventes de cartes de pêche 2017/2018 montre une baisse générale sur tous les produits à l'exception des cartes hebdomadaires et interfédérale qui se maintiennent.

CARTES	2017	2018	Perte ou gain	Pourcentage
Interfédérale	4920	4984	64	1,30%
Personne Majeure	5805	5522	-283	-4,88%
Découverte Femme	648	636	-12	-1,85%
Personne Mineure	1959	1867	-92	-4,70%
Découverte - 12 ans	3680	3446	-234	-6,36%
Hebdomadaire	696	714	18	2,59%
Journalière	2512	2399	-113	-4,50%
CPMA Migrateurs	897	865	-32	-3,57%
Vignette Club Halieutique	154	136	-18	-11,69%

Premières observations 2019

VENTE GLOBALE DES CARTES INTERNET : TENDANCES 2019

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution au 02/04/2018 / 02/04/2019	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI (Club Halieutique Interdépartemental)	3993	4201	+208	+5.21%
Carte Personne majeure	4135	4250	+115	+2.78%
Carte Découverte Femme	382	456	+74	+19.37%
Carte Personne mineure	1121	1153	+32	+2.85%
Carte Découverte - 12 ans	1662	1776	+114	+6.86%
Carte Hebdomadaire	68	70	+2	+2.94%
Carte Journalière	471	665	+194	+41.19%
Carte Membre PAEF		9	+9	---
PassPêche		251	+251	---
Total Cartes de Pêche	11832	12831	+999	+8.44%
Option Club Halieutique Interdépartemental	33	43	+10	+30.3%
Autres options	656	656	0	0%
Total cartes de pêche + options	12521	13530	+1009	+8.06%

Les premières tendances de ventes de cartes de pêche sur ce premier trimestre 2019 sont plutôt bonnes. Toutes les cartes sont en progression, avec des hausses significatives pour les cartes femme et les cartes journalière. La météo favorable depuis l'ouverture de la 1^{ère} catégorie est sans doute un facteur important.

AFFAIRES JURIDIQUES

Nombre Total de PV enregistrés :

Le nombre de procédures est de 110.

RÉPARTITION PAR AAPPMA CONCERNÉES

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE (APRN)	8
BASABURUA (HTE SOULE)	1
BIELLE & BILHÈRES	2
GAULE ORTHEZIENNE	1
GAULE PALOISE	4
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	1
GAVE D'OLORON	3
NIVE	35
NIVELLE CÔTE BASQUE	31
PAYS DE SOULE	3
PESQUIT	14
FEDERATION	5
AUCUNE	2

REDACTEURS DES PV

ONCFS	34
Gardes particuliers d'AAPPMA & de la Fédération	74
AFB	2

NATURES DES INFRACTIONS RELEVÉES

Pêche sans carte	56
Pêche par modes prohibés : Dans parcours no-kill ; Amorçage à l'asticot en 1 ^{ère} catégorie Piscicole ; pendant les temps de fermeture du brochet en 2 ^{ème} catégorie	26
Pêche dans une réserve	15
Pêche pendant les heures d'interdiction	9
Pêche pendant les temps prohibés	5
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche	4
Non-respect de la taille minimale de capture	1
Opposition au contrôle	1
Non présentation de la carte de pêche	1

Transaction civile perçue

Elle s'élève à 12 019 € au total.

AAPPMA	Contraventions	
	FEDERATION	AAPPMA
ASS. DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	150,00	150,00
BASABURUA	50,00	50,00
GAULE ORTHEZIENNE	50,00	50,00
GAULE PALOISE	160,00	160,00
GAVE D'OLORON	85,00	85,00
INTER CANT BASSIN DES BAISES	50,00	50,00
NIVE	2 649,50	2 649,50
NIVELLE	1 700,00	1 700,00
PAYS DE SOULE	5,00	5,00
PESQUIT	690,00	690,00
FEDERATION	740,00	
Sous-total	6 379,50 €	5 639,50 €

Affaires en justice

JUGEMENTS RENDUS

Tribunal Correctionnel de Bayonne :

21/3/2019 - STE LUZIENNE DE TRAVAUX - M. SALLABERRY :

Rappel de l'affaire : Par jugement rendu le 21/03/2017, la société a été déclarée coupable des faits commis à Bariatou et à Bidart et a été condamnée à une amende de 30 000 €, outre la publication dans le journal sud-ouest pour un coût maximal de 1 500 €. De plus une disjonction avait été prononcée concernant les faits commis à St Pée sur Nivelle en novembre 2012 sur le ruisseau ALFAROA et un sursis à statuer sur l'action publique dans l'attente de la décision du Tribunal administratif auprès duquel la Sté avait déposé une requête. Par arrêt rendu le 28/3/2017, le Tribunal Administratif a rejeté la requête.

Les intérêts civils ont été renvoyés à une audience ultérieure. Pour information se sont portés parties civiles la FDAAPPMA (Me PLACE), l'AAPPMA NIVELLE (Me TUGAS), la SEPANSO, CADE et un riverain.

Le Parquet a fait appel du jugement.

Les faits de novembre 2012, où la Sté LUZIENNE DE TRAVAUX est prévenue d'avoir réalisé des travaux sans autorisation, nuisibles au débit des eaux ou au milieu aquatique, en procédant à des remblais à partir de chantier et déchets issus du BTP dans le quartier Helbarron, sur la partie amont du ruisseau ALFAROA, à St Pée sur Nivelle, ont été examinés à l'audience du Tribunal correctionnel du 12 mars 2019.

Me TUGAS, qui est déjà intervenu dans cette affaire pour le compte de l'AAPPMA NIVELLE COTE BASQUE en 2017 et qui intervient maintenant également en tant qu'Avocat de la Fédération

(initialement défendue par Me PLACE), a présenté les conclusions des parties civiles aux noms de la FD et de l'APPMA, même si les intérêts civils sont renvoyés à une date ultérieure et tant que la Cour d'Appel n'aura pas statué.

Le jugement a été mis en délibéré au 02/4/2019.

15/01/2019 - SARL ARBICHA et Mme ARBICHA Joëlle à qui il est reproché, entre le 16 février et le 16 mars 2017 d'avoir :

- exploité une installation classée pour la protection de l'environnement sans autorisation, en l'espèce en entreposant et en stockant des déchets non dangereux de démolition et de chantier sur une surface de 6880 m² et une hauteur de 20 m sans autorisation sur les parcelles F468 et F469, au lieu-dit Mikenborda à St Pée sur Nivelles

- déversé, par personne morale, une substance nuisible dans les eaux souterraines superficielles ou de la mer, en l'espèce par suite du dépôt de déchets divers (gravats, pierres, carrelages, lavabo, déchets de bâtiment) sur le lit d'un cours d'eau non nommé et enregistré sous le numéro FRFR272 et affluent du cours d'eau « Zirikolatzeko erreka »

Le tribunal a déclaré la SARL ARBICHA coupable des faits reprochés et en répression, l'a condamnée à une amende contraventionnelle de 1 000 € et, à titre de peine complémentaire, l'a condamnée à une obligation de remise en état, à la mise sous contrôle judiciaire de la société pendant une durée de 3 ans et désigné l'ACJPB en qualité de mandataire judiciaire pour veiller à l'exécution de l'obligation de remise en état.

- Déclaré Mme Joëlle ARBICHA coupable des faits reprochés et en répression, l'a condamnée à une amende délictuelle d'un montant de 2 000 € dont 1 000 € assortis du sursis ainsi qu'à une amende contraventionnelle d'un montant de 1 000 €.

Au civil, il a été alloué à la Fédération la somme de 1 000 € :

. 500 € de dommages et intérêts en réparation du préjudice écologique

. 500 € en application des dispositions de l'article 475-1 du CPP (frais de justice).

Le montant des honoraires s'est élevé à 1200 €.

22/03/2108 - M. BILBAO Jean-Martin prévenu d'avoir à St-Jean-Pied-de-Port, du 2 mai au 9 juillet 2017, exploité un ouvrage dans un cours d'eau empêchant la circulation de poissons migrateurs, en l'espèce l'exploitation d'un moulin en fermant la passe à poissons du seuil Eyheraberry en y apposant une plaque, en rive droite de la Nive de Béhérobie, faits prévus par les articles L216-7 1°, L214-17, R214-110 du C.ENVIR.

M. BILBAO a été condamné au pénal à 2 000 € d'amende dont 1 000 € avec sursis et au civil à payer à la Fédération 500 € au titre du préjudice économique collectif et 500 € au titre de l'article 475-1 du CPP et rejette la demande de la Fédération au titre du préjudice moral.

M. BILBAO a été également condamné à payer, à la SEPANSO, 1 € de préjudice moral (préjudice collectif environnemental) et à 500 € en réparation du préjudice écologique (préjudice matériel) et enfin à 500 € au titre de l'article 475 1 du CPP.

La Fédération a fait appel de ce jugement.

01/03/2018 - M. PELOT, pêcheur professionnel verbalisé en juin 2017 par la DDTM pour vente de saumon et truite de mer sans CMEA et condamné à 4 000 € d'amende assortie d'un sursis et sur l'action civile, à la Fédération, à 500 € de préjudice moral, 1000 € en réparation du préjudice économique ainsi que 500 € au titre de l'article 475 1 CPP ; mêmes sommes pour MIGRADOIR également partie civile.

6 février 2019 - La SARL GURRUCHAGA MARÉE et MM. GURRUCHAGA Dominique, Olivier, Jérôme et Martin : Après une première ordonnance rendue par la Chambre Correctionnelle de la Cour

d'Appel de Pau, le 26/10/2018, par laquelle elle constatait le désistement de l'appel principal interjeté par le ministère public contre le jugement du tribunal correctionnel de Bayonne en date du 7 juin 2016, la caducité subséquente des appels incidents et par voie de conséquence le désistement de la cour,

Suite à quoi les prévenus se sont pourvus en cassation,

une nouvelle ordonnance a été rendue en février dernier ordonnant la rétractation de l'ordonnance de désistement du 26/10/2018 et le ministère public à citer l'ensemble des parties.

Attente d'une nouvelle date.

Rappel de l'affaire : La SARL GURRUCHAGA MARÉE et MM. GURRUCHAGA Dominique, Olivier, Jérôme et Martin prévenus des chefs de :

- Détention d'espèce animale non domestique -espèce protégée faits commis du 16 au 25/11/2013 à Hendaye Urrugne, Charron ;

- Echange intracommunautaire d'animaux vivants, de leurs produits ou sous-produits ou d'aliments pour animaux non conformes aux conditions sanitaires ou de protection, faits commis du 22 au 25 novembre 2013 à Hendaye Urrugne, Charon ;

- Commercialisation de produit de la pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires aux contrôle des activités de pêches, faits commis les 24 et 25 novembre 2013 à Hendaye Urrugne, Charon ;

- Achat ou vente sans facture de produit ou prestation de service pour une activité professionnelle, faits commis du 16 au 25 novembre 2013 à Hendaye Urrugne ;

ont été, par jugement du Tribunal Correctionnel de Bayonne du 7 juin 2016, sur l'action publique, relaxés pour les deux premiers faits et déclarés coupables pour les faits de :

- Commercialisation de produit de la pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires aux contrôle des activités de pêches, faits commis les 24 et 25 novembre 2013 à Hendaye Urrugne, Charon ;

- Achat ou vente sans facture de produit ou prestation de service pour une activité professionnelle, faits commis du 16 au 25 novembre 2013 à Hendaye Urrugne.

- condamnés, pour MM. GURRUCHAGA Dominique, Olivier, Jérôme et Martin, chacun, à une peine de 6000 € dont 3000 € avec sursis et pour la SARL GURRUCHAGA MARÉE à une peine de 20 000 €, dont 10 000 € avec sursis.

Sur l'action civile, la constitution de partie civile de la SEPANSO a été déclarée recevable ; elle recevra la somme de 3000 € au titre du préjudice moral et 500 € au titre de l'article 475 1 du CPP.

Le jugement a également déclaré la constitution de la Fédération recevable, mais en ce qui la concerne a renvoyé cette affaire sur les intérêts civils à une audience ultérieure.

Tribunal administratif :

- Recours contre l'Arrêté Préfectoral n° 14162/18/04 du 26 janvier 2018 autorisant l'installation de stockage de déchets inertes de l'entreprise LAFFITTE Frères TP sur la commune de Rébénacq ; la SEPANSO a également déposé un recours.

- Suite à la requête présentée en ce début d'année 2019 par le Syndicat de Défense des Ouvrages Hydrauliques et de l'Eau (SDOHE) représentée par sa Présidente, Mme Claire NOBLIA, l'Association de Protection de l'Environnement et de la Faune Piscicole (APEFP) représentée par son Président Arnauld REMY et la Sté Indarra, représentée par son Gérant en exercice Laurent REMY,

contre l'arrêté préfectoral du 13/09/2018 qui autorise la fédération de pêche, en tant que maître d'ouvrage délégué du propriétaire du seuil d'Inchaya, à remettre en état le site du seuil d'Inchaya situé sur le cours d'eau "l'Ispeguy", commune de St Etienne de Baïgorry en procédant à son effacement,
la Fédération présentera un mémoire en défense.

Tribunal d'Instance et de Grande Instance :

- Assignation en justice, devant le Tribunal d'Instance, de trois pêcheurs impliqués dans la pêche de poissons migrateurs (anguille, saumon) et devant le TGI afin qu'il donne force exécutoire à la transaction quittance entre un pêcheur verbalisé sans carte et la Fédération afin de faire procéder à l'exécution forcée

Constitutions de partie civile dans le cadre d'affaires concernant :

- un pêcheur professionnel prévenu des faits d'exercice maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches et de vente au détail de produit de la pêche ou de l'aquaculture sans affichage ou étiquetage conforme qui sera examinée à l'audience du Tribunal Correctionnel de Bayonne le 4/4/2019.

- du braconnage de pibales début 2019

- la pollution du Gave d'ASPE le 27 août 2018

Enfin, malgré nos relances répétées auprès du Parquet, aucune information nouvelle concernant les dossiers de pollutions du ruisseau Bonnabeau à Monein, du Gave de Pau à Lons (CANDIA) ou de l'Untxin (EARL LARREA).

REDEVANCES PISCICOLES

Rappels

Principe de répartition établi par le précédent mandat : reversement, à l'AAPPMA impactée, de 80% maximum du montant de la compensation, sur présentation d'actions éligibles concernant l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux... Après acceptation du dossier, un premier versement de 50% est réalisé et le solde est versé sur présentation des justificatifs (factures, PV d'alevinage, rapports...).

Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette opération (accompagnement technique, suivi administratif).

En 2018, vingt-huit fiches « actions » ont été reçues à la Fédération dont quatre d'entre-elles ont été examinées en commission technique.

Voir tableaux ci-après : montant des redevances perçues et affectation des redevances en 2018

MONTANT DES REDEVANCES PERÇUES EN 2018

COURS D'EAU	COORDONNEES DE LA CENTRALE			Règlement d'eau			AAPPMA CONCERNÉE	2 018
	NOM	COMMUNE	LIEU CENTRALE	TRF	SAT	BRO		TOTAL PERÇU
Redevances versées par les usiniers privés								
GAVE DE PAU	SARL DE LAUTURE	LESTELLE	LESTELLE-BETHARRAM	2000			GAULE PALOISE	303 €
GAVE DE PAU	CALYPSO SA	MONTAUT	MONTAUT	16000			GAULE PALOISE	2 423 €
GAVE DE PAU	SARL NAVARRE	MONTAUT	MONTAUT	18700			GAULE PALOISE	2 832 €
GAVE DE PAU	SNC TOURNIER	COARRAZE	COARRAZE	18700			BATBIELHE	2 832 €
GAVE DE PAU	SARL Cent. Pont d'Espagne	PAU - 46 rue roussille	PAU	11000	9 000		GAULE PALOISE	2 836 €
GAVE DE PAU	Sté HEÏD Fils Frères et Cie	BIZANOS	BIZANOS	1000			GAULE PALOISE	151 €
GAVE DE PAU	Sté Hydroélectrique & Immobilière du Sud (SHIS)	PARDIES	PARDIES		25000	2000	GAULE PALOISE	Empoissonnement
GAVE DE PAU	GOWATT	BIRON	BIRON		25000	2000	G. ORTHEZIENNE	4 484 €
OUZOM	SAFHLOA	ARBEOST	ARBEOST	12000			LARUNS	perçues par les Hautes-Pyrénées
CANCEIGT	Centrale du CANCEIGT	BEOST&LOUVIE SOUBIR	BEOST&LOUVIE SOUBIRON	5000			LARUNS	757 €
VALENTIN	Centrale du Pont du Goua	EAUX BONNES	EAUX BONNES	1200			LARUNS	159 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AVAL	ARUDY	ARUDY	2000	3000		ARUDY	693 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AMONT	ARUDY	ARUDY	4000	15000		ARUDY	2 556 €
GAVE D'OSSAU	ASPEIGT	BIELLE	BIELLE	2000			BIELLE	303 €
GAVE D'OSSAU	BOURDIOU LASSOURDE	BIELLE	BIELLE	2000			BIELLE	303 €
GAVE D'OSSAU	LAÏLHAÇAR	OLORON	OLORON	6800			GAVE D'OLORON	1 030 €
GAVE D'ASPE	LOURDIOS	LOURDIOS	OSSE EN ASPE&LOURDIOS ICHERE	5000			GAULE ASPOISE	757 €
GAVE D'ASPE	ETCHEGOYHEN	GURMENÇON	GURMENÇON	2000			GAVE D'OLORON	303 €
GAVE D'ASPE	SARL DELORT SARTHOU	OLORON	OLORON	17400			GAVE D'OLORON	2 635 €
BOURREN BERENGLU	Sté Hydroélectrique d'AYDIUS	AYDIUS	AYDIUS	3000			GAULE ASPOISE	454 €
ESCUARPE&SOUHE	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	CETTE EYGUN	CETTE EYGUN	2000			GAULE ASPOISE	303 €
VERT	SARL VERTELEC	MOUMOUR	MOUMOUR	3000			GAVE D'OLORON	454 €
G. D'OLORON	SARL CHEDD	DOGNEN	DOGNEN	3000	12500		GAVE D'OLORON	2 080 €
G. D'OLORON	Sté Hydro. d'énergie	POEY D'OLORON	POEY D'OLORON	25000			GAVE D'OLORON	3 786 €
G. D'OLORON	MASSEYS	SUSMIOU	SUSMIOU	3000			GAVE D'OLORON	454 €
G. D'OLORON	MASSEYS	SUSMIOU	SUSMIOU	convention 1/1/2013			GAVE D'OLORON	700 €
CHOUSSE	EURL D'ARETTE	ARETTE	ARETTE	5000			G. BARETOUNAISE	757 €
SAISON	Centrale de GOTEIN	GOTEIN LIBARRENX	GOTEIN LIBARRENX	6000			PAYS DE SOULE	909 €
N. ALDUDES	LAKA	ST ETIENNE BAÏGORRY	ST ETIENNE DE BAÏGORRY	1000			NIVE	220 €
N. ALDUDES	CHANTENIA	ST ETIENNE BAÏGORRY	ST ETIENNE DE BAÏGORRY	1500			NIVE	227 €
N. ALDUDES	ETCHAUX	ST ETIENNE BAÏGORRY	ST ETIENNE DE BAÏGORRY	2350			APRN	356 €
LAURHIBAR	Moulin ERROMATEGUY	AHAXE	AHAXE	2000			APRN	303 €
NIVE	CHOPOLO	USTARITZ	USTARITZ	2000	4000		NIVE	1 167 €
NIVE	BERHOKO EYHERA	ST MARTIN D'ARROSSA	ST MARTIN D'ARROSSA	9200			NIVE	1 393 €
							Sous-total 1	38 920 €
Redevances versées par EDF et SHEM, via la FNPF								
GAVE DE PAU	CASTETARBE	CASTETARBE		11000	9000		G. ORTHEZIENNE	2 578,19 €
GAVE DE PAU	PUYOO	PUYOO		11000	9000		GAULE PUYOLAISE	2 554,91 €
G. D'OLORON	LEGUGNON	OLORON/LEDEUX		25000			GAVE D'OLORON	3 283,38 €
GAVE D'ASPE	SOEIX	SOEIX		20000	17000		GAVE D'OLORON	4 723,80 €
GAVE D'ASPE	STE MARIE	OLORON		13000	11000		GAVE D'OLORON	3 064,30 €
GAVE D'ASPE	EYGUN-LESCUN	LESCUN		2550			GAULE ASPOISE	334,94 €
GAVE D'ASPE	ABEL			2000			GAULE ASPOISE	183,90 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP		30000			GAULE ASPOISE 60%	2 364,35 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP		30000			GAVE D'OLORON 40 %	1 576,23 €
GAVE D'ASPE	BORCE BARALET	BORCE URDOS ETSAUT		19300			GAULE ASPOISE	2 535,10 €
GAVE D'OSSAU	ST CRICQ	ARUDY		3000			ARUDY	394,08 €
NIVE	ITXASSOU	ITXASSOU		8000	5000		NIVE	1 667,51 €
NIVE	HALSOU	HALSOU			11250		NIVE	1 417,60 €
							Sous-total 2/EDF	26 678,29 €
OUZOM	Bge d'ARTHEZ D'ASSON	ARTHEZ D'ASSON		1200 ancF de 1930			GAULE PALOISE	544,92 €
VALENTIN	EAUX BONNES	EAUX BONNES		2500			LARUNS	301,11 €
VALENTIN	ASSOUSTE	ASSOUSTE		2100			LARUNS	252,94 €
GAVE D'OSSAU	SOUSSOUEOU	ARTOUSTE		47100			LARUNS	5 672,90 €
GAVE D'OSSAU	GETEU	GETEU		6000			LARUNS	722,66 €
GAVE D'OSSAU	MERVILLE	ASTE BEON		3500			LARUNS	421,59 €
SAISON	B. GOUX/Moulin DATTO	LICQ ATHEREY		6000			BASABURUA	722,66 €
SAISON	OLHADOKO			9000			BASABURUA	1 084,00 €
SAISON	LARRAU	LARRAU		14000 + 3000 Trf			BASABURUA	7 125,00 €
GAVE ST ENGRACE	LICQ ATHEREY			6000			BASABURUA	722,66 €
							Sous-total 3/SHEM	17 570,44 €
							TOTAL perçu	83 168,98 €

AFFECTATION DES REDEVANCES EN 2018

AAPPMA	AFFECTATIONS
ARUDY	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
APRN	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
BASABURUA	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
BATBIELHE	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
BIELLE	Aménagement, restauration de cours d'eau
GAULE ASPOISE	Entretien ripisylve du parcours "jeunes" sur la Berthe
	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
GAULE ORTHEZIENNE	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
	Entretien ripisylve et berges Gave de Pau.
GAULE PALOISE	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
GAULE PUYOLAISE	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
GAVE D'OLORON	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
	Aménagement, restauration de cours d'eau
	Aménagement, restauration de cours d'eau
	Entretien ripisylve et berges Gave d'Oloron
	Traitement embâcle au niveau de la passerelle de l'île Charron (Convention MASSEYS)
LARUNS	Maintien de l'activité pêche sur parcours enfants, sur les lacs - Assouste, Iscoo, Bioux, Frabèges
	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
NIVE	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
	Suivi des poissons mycosés sur la Nive et ses affluents
PAYS DE SOULE	Restauration/entretien du ruisseau "le Salles"

L'activité du service technique de la Fédération s'est partagée entre les domaines suivant :

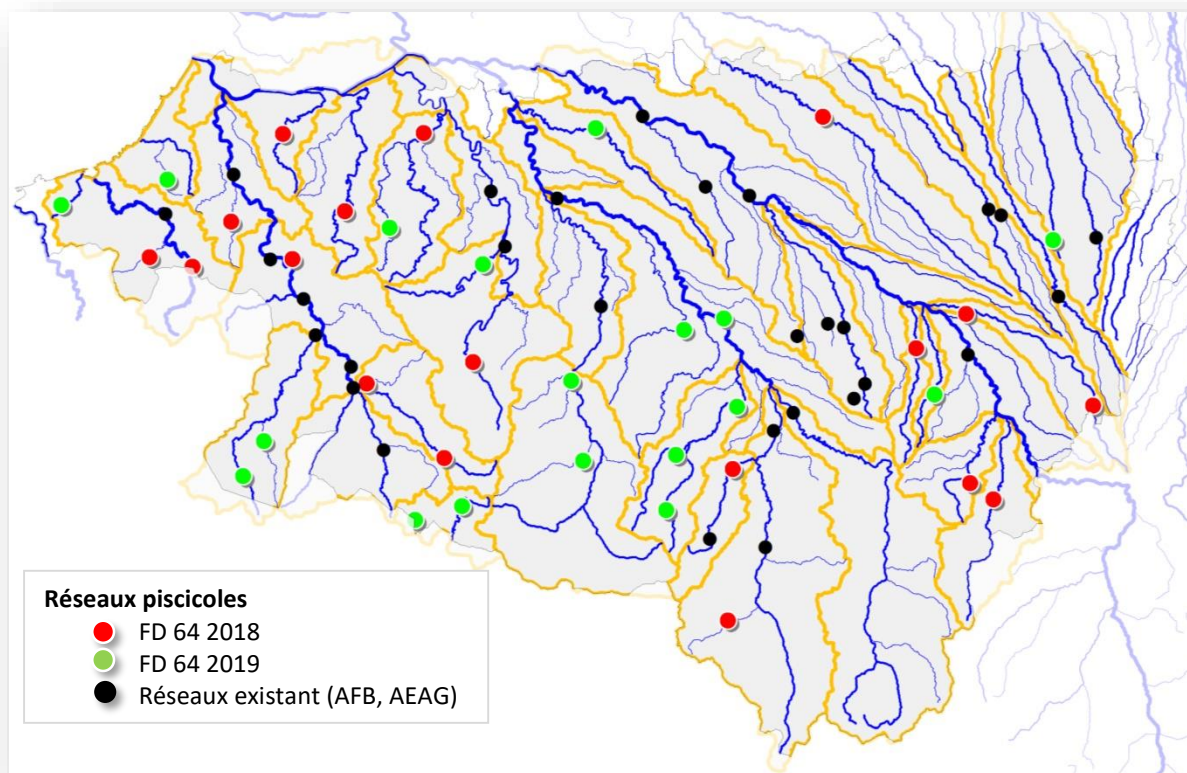
- Inventaires et sauvetages piscicoles
- Etudes
- Suivis
- Etat des lieux SDAGE 2021-2017
- Restauration du milieu

Inventaires et sauvetages piscicoles

2018 marque un changement d'orientation dans la stratégie de connaissance des populations piscicoles du département. En effet, jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas de logique de suivi temporel des populations de poissons mais une acquisition de connaissance brute sur des zones blanches, un retour sur des stations anciennes ou du suivis d'événement particuliers (crues, pollutions, travaux...)

- l'actualisation en cours du PDPG a mis en avant cette lacune
- Les réseaux existants (RCS, RHP, RRP...) ne couvrent pas tous les contextes piscicoles du 64 (logique DCE à l'échelle du bassin Adour-Garonne)
- Il y a aujourd'hui un besoin de compléter les diagnostics biologiques de certaines masses d'eau (dont l'état n'est que modélisé) grâce aux indicateurs officiels (IPR, Indice Poisson Rivière), notamment pour le nouvel état des lieux réalisé dans la perspective du prochain SDAGE 2021-2027.

Ainsi, le service technique a pré-identifier 36 stations (Carte 1) réparties sur l'ensemble des contextes piscicoles dont nous avons la charge et qui seront inventoriées une fois tous les 2 ans. Ainsi, 18 stations ont été programmées en 2018, dont 16 ont pu effectivement être réalisées (problèmes hydrologiques et météo récurrents incompatibles avec notre charge de travail).



Carte 1 : localisations des inventaires piscicoles du nouveau réseau de la Fédération en 2018 et prévisionnel 2019 (les sauvetages n'apparaissent pas ici)

Les résultats détaillés de cette première année sont présentés dans les carte et tableaux ci-après.

Pour autant, nous continuons à procéder à des inventaires piscicoles dans le cadre d'acquisition de connaissance, notamment sur le chevelu avec le programme SOURCE (64 stations en 2018), à la demande ponctuelle des AAPPMA ou encore à la demande d'autres prescripteurs à travers des prestations d'études (20 opérations en 2018).

En 2018, 110 inventaires piscicoles et 23 sauvetages ont été réalisés par la Fédération avec l'aide des AAPPMA. Cela représente une augmentation significative par rapport à 2017, soit +150% pour les inventaires et +92% pour les sauvetages (cf. Figure 1). L'augmentation du nombre d'inventaires correspond essentiellement à la mise en œuvre du programme SOURCE avec de nombreux petits inventaires sur les ruisseaux du chevelu (64 en tout). Le nombre de sauvetages a fortement augmenté du fait des nombreux travaux liés à la continuité écologique des centrales de la vallée d'Ossau et des effacements d'obstacles menés par la fédération. Un seul sauvetage important a été réalisé dans le cadre d'un assec.

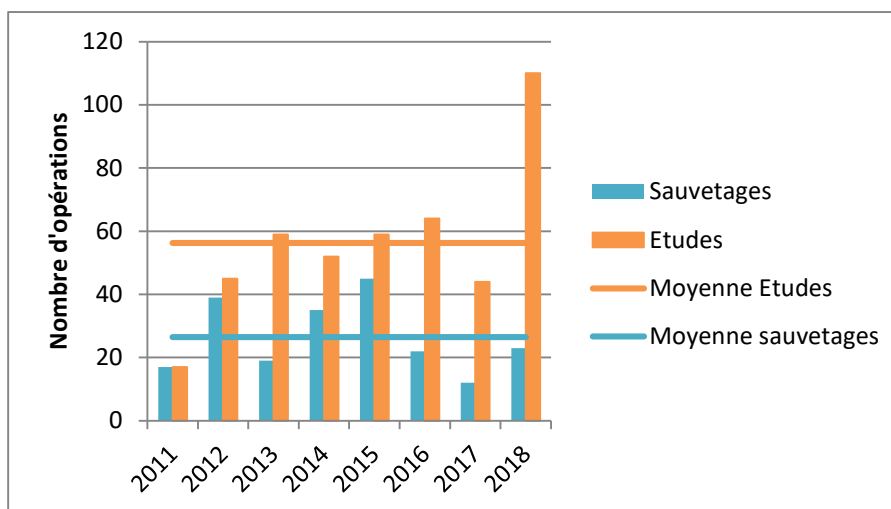


Figure 1 : évolution des opérations de pêches à l'électricité

A noter que sur les 110 inventaires, 3 ont été réalisées en collaboration avec l'AFB pour l'évaluation des dommages piscicoles de la pollution du gage d'Aspe (donc en dehors de tout financement), le reste étant inscrit dans le cadre des programmes d'actions fédéraux sous convention Agence de l'eau, Parc National, Conseil régional et Conseil départemental. Chaque opération a fait l'objet d'une synthèse détaillée adressée aux AAPPMA concernées ainsi qu'à la DDTM et aux financeurs.

Tableau 1 : synthèse des résultats des inventaires piscicoles 2018

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
PNP	Aspe	La Baigt de Saint-Cours	Moyen	Moyenne	Truite de rivière	1550	47	1753	54
		La Baigt de Saint-Cours aval cabane	Médiocre	Bonne	Truite de rivière	2542	106	2542	106
		Le Labadie à l'entrée du PNP	Moyen	Bonne	Truite de rivière	3416	113	3757	125
		Le Labadie amont fontaine Det Caillau	Médiocre	Très mauvaise	Truite de rivière	119	8		
		Le Labadie aval chute fontaine Det Caillau	Médiocre	Bonne	Truite de rivière	4797	112	4920	115
		Le Labrenère à l'entrée du PNP	Médiocre	Très mauvaise	Truite de rivière	210	4		
		Le Labrenère au dessus du parking (amont gué)	Moyen	Bonne	Truite de rivière	4870	142	5291	154

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
PRESTATIONS	Côtiers	Bassin de stockage Ur Onea	ND	Non qualifiée	Anguille	867	1		
					Athérine de boyer	100	0		
		L'Uhabia à la gare de Bidart	ND	Non qualifiée	Anguille	265	2	341	3
					Gobie tacheté	1080	0	1117	0
					Mulet porc	852	4	871	4
					Plie	341	16	341	16
		L'Uhabia à l'aval du moulin de Bassilour	ND	Non qualifiée	Anguille	36	1		
					Carpe commune	155	286		
					Gambusie	24	0		
					Gardon	107	5		
					Goujon de l'Adour	692	2		
					Lamproie marine	12	0		
					Loche franche	12	0		
					Mulet porc	2624	61		
					Perche soleil	60	0		
	Plie				60	1			
	Vairon commun	2099	2						
	Nivelle	Mentaberry au pont rue Legaralde	Moyen	Moyenne	Goujon de l'Adour	367	1		
					Vairon commun	16509	45		
		Mentaberry Camping Abaya	Bon	Moyenne	Anguille	1155	77	1522	101
					Goujon de l'Adour	8505	73	9187	78
					Truite de rivière	52	4	52	4
					Vairon commun	9450	18	9922	19
	Ossau	Gave d'Ossau au Camping d'IZESTE	Bon	Non qualifiée	Anguille	11	1		
					Lamproie de planer	32	0		
					Loche franche	53	0		
					Saumon atlantique	96	5		
					Truite de rivière	981	59		
					Vairon commun	1803	1		
		Gave d'Ossau Aval gave Soussouéou	Bon	Non qualifiée	Truite de rivière	2269	64	2423	68
					Vairon commun	103	1	103	1
		Gave d'Ossau aval STEP des Eaux-Chaudes	Bon	Non qualifiée	Truite de rivière	2157	80	2340	86
		Le Gave d'Ossau en aval du pont de Béost	Bon	Non qualifiée	Truite de pisciculture	20	6	20	6
Truite de rivière					2020	94	2060	96	
Vairon commun					122	1	150	1	

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)	
PRESTATIONS	Ossau	Le Gave du Brousset à l'aval du Centre Pastoral (Soques)	Bon	Non qualifiée	Truite de rivière	3651	160	3904	171	
		Le Valentin amont services techniques Eaux-Bonnes	Moyen	Non qualifiée	Truite de rivière	760	42	760	42	
		Le Valentin en amont du pont d'Iscoo	Bon	Non qualifiée	Truite de rivière	1941	49	1961	50	
	Saison amont	Gave de Larrau au Pont de Jaura	Anguille	Bon	Non qualifiée	Anguille	9	4	9	4
			Chabot			Chabot	9	0	9	0
			Saumon atlantique			Saumon atlantique	19	2	19	2
			Truite de rivière			Truite de rivière	898	50	1021	57
			Vairon commun			Vairon commun	38	0	38	0
		Gave de Sainte-Engrâce à l'amont de l'usine de Licq	Chabot	Bon	Non qualifiée	Chabot	708	7	1232	12
			Saumon atlantique			Saumon atlantique	8	1	8	1
			Truite de rivière			Truite de rivière	1590	57	1765	64
		Gave de Sainte-Engrâce à l'aval du barrage	Moyen	Non qualifiée	Truite de rivière	1582	54	1705	58	
		Le Larrau au pont de Logibar	Chabot	Bon	Non qualifiée	Chabot	26	0	26	0
	Truite de rivière				Truite de rivière	883	34	976	38	
	Olhadoko erreka	Bon	Non qualifiée	Truite de rivière	1315	37	1368	38		
	Olhadoko erreka au pont d'Amubi	Moyen	Mauvaise	Truite de rivière	572	28	572	28		
Réseau FD64	Ardanavy	Ardanavy aval A64	Bon	Mauvaise	Anguille	1871	58	2272	71	
					Chevaïne	535	17	535	17	
					Goujon de l'Adour	4456	22	4456	22	
					Loche franche	1248	2	1560	3	
					Vairon commun	2540	2	3609	4	
	Aspe	Le Lauga aval Pont de Lauga	Moyen	Très bonne	Truite de rivière	6215	215	6780	235	
	Beez	Le Beez à l'aval de l'œil du Beez	Bon	Moyenne	Chabot	1169	5	1169	5	
					Truite de rivière	1123	55	1123	55	
					Vairon basque	92	0	92	0	
	Bidouze amont	La Bidouze à l'amont du pont Arosteguia	Moyen	Mauvaise	Goujon de l'Adour	2966	34	3421	39	
					Loche franche	4402	17	5407	20	
					Truite de rivière	444	31	479	33	
					Vairon commun	12670	18	17528	25	
	Joyeuse	L'Aran au vieux pont romain (Bonloc)	Bon	Mauvaise	Anguille	122	8	153	9	
					Goujon de l'Adour	855	10	1084	12	
					Lamproie de planer	76	0	76	0	

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
Réseau FD64	Joyeuse	L'Aran au vieux pont romain (Bonloc)			Loche franche	1709	6	2335	8
					Truite de rivière	687	44	717	46
					Vairon commun	1633	3	2885	6
	Laurhibar	Arzuby au pont Apatia	Bon	Très mauvaise	Anguille	62	6	62	6
					Chabot	93	1	108	1
					Goujon de l'Adour	1143	14	1143	14
					Loche franche	1452	4	1452	4
					Truite de rivière	185	27	185	27
					Vairon commun	1715	3	2302	4
		Le LAURHIBAR-Larraldeborda	Bon	Moyenne	Chabot	91	1	91	1
					Truite de rivière	1755	69	1789	70
					Vairon commun	11	0	11	0
	Lihoury	Le LIHOURY à BIDACHE	Très bon	Mauvaise	Anguille	938	28	1088	32
					Barbeau fluviatile	19	0	19	0
					Chevaine	75	2	75	2
					Goujon de l'Adour	1332	6	1557	7
					Lamproie de planer	188	1	188	1
					Loche franche	882	1	882	1
					Truite de rivière	75	4	75	4
					Vairon commun	4222	4	6811	6
	Lourdios	Le Lourdios à Issor (lieu-dit "Pont d'Issor")	Bon	Moyenne	Saumon atlantique	318	10	348	11
					Truite de rivière	1519	81	1847	99
					Vairon commun	467	1	467	1
	Neez	Le Neez à l'amont du moulin de l'Oasis (secteur amont)	Bon	Moyenne	Anguille	10	1	10	1
					Goujon de l'Adour	112	3	122	3
					Lamproie de planer	92	0	92	0
					Loche franche	173	1	224	1
					Rotengle	20	0	20	0
					Truite de rivière	1212	98	1334	108
					Vairon basque	1283	3	1283	3
	Nive aval	Le Latsa à l'amont du camping d'Espelette	Bon	Très mauvaise	Anguille	180	9		
					Chevaine	157	11		
					Goujon	965	17		
Loche franche					90	0			
Truite de rivière					157	18			
Vairon					1459	2			

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)	
Réseau FD64					commun					
	Nive intermédiaire	La Mouline à l'amont de D918	Bon	Moyenne	Truite de rivière	1477	56	1477	56	
					Vairon commun	54	0	54	0	
	Nivelle	La Nivelle à Dancharia (amont rejet STEU)	Bon	Mauvaise	Anguille	375	31	375	31	
					Goujon de l'Adour	602	18	632	18	
					Lamproie de planer	188	1	188	1	
					Loche franche	533	2	691	2	
					Truite de rivière	711	36	721	36	
					Vairon commun	2499	5	3506	7	
		Le Lizunia au pont romain	Bon	Moyenne	Anguille	739	49	957	63	
					Goujon de l'Adour	1276	14	1609	18	
					Lamproie de planer	14	0	14	0	
					Loche franche	1986	5	2813	7	
					Saumon atlantique	1058	15	1174	17	
					Truite de rivière	1073	42	1102	43	
					Vairon commun	6684	12	8526	16	
	Ousse	Arriu Merdé à Idron	Médiocre	Très mauvaise	Barbeau fluviatile	439	3	439	3	
					Chevaine	154	2	198	3	
					Goujon de l'Adour	923	8	923	8	
					Loche franche	351	1	461	1	
					Vairon commun	5557	7	6106	8	
	Ouzom	L'Ouzom au droit du ruisseau de Mila	Bon	Mauvaise	Chabot	190	2	322	3	
					Saumon atlantique	47	2	47	2	
					Truite de rivière	744	29	896	35	
	SOURCE	65 Louet	Louet	ND	Non qualifiée	Chabot	411	1	411	1
						Chevaine	51	0	51	0
Goujon						4622	20	5393	23	
Lamproie de planer						308	1	308	1	
Loche franche						360	1	360	1	
Truite de rivière						205	5	205	5	
Vairon commun						4263	4	4417	5	
Aspe		Arrec de Lassalle	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	297	21	297	21	
		ruisseau de labatnère	ND	Non qualifiée	Anguille	224	68	224	68	
					Truite de rivière	1567	42	1567	42	
		ruisseau toupiette	ND	Non qualifiée	Loche franche	32	0	32	0	

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)	
SOURCE	Bidouze amont	Artikaiteko	ND	Non qualifiée	Goujon	3811	32	3811	32	
					Loche franche	19385	42	19385	42	
					Vairon commun	33303	47	33303	47	
		Artikaiteko amont	ND	Non qualifiée	Loche franche	6815	36	6815	36	
					Vairon commun	37481	91	41116	100	
		Babatzeko aval	ND	Non qualifiée	Goujon	2961	30	3352	34	
					Loche franche	1397	5	1397	5	
					Truite de rivière	279	28	279	28	
					Vairon commun	6760	8	8659	11	
		Chorizako	ND	Non qualifiée	Anguille	64	29	64	29	
					Loche franche	10877	31	10877	31	
					Vairon commun	29606	33	29606	33	
		Côtiers	Barandiko erreka	ND	Non qualifiée	Anguille	748	34	748	34
						Goujon	748	9	748	9
						Loche franche	1197	6	1197	6
	Truite de rivière					299	11	299	11	
	Vairon commun					7634	28	7783	29	
	Gabas	Cimpceu	ND	Non qualifiée	Goujon	1347	13	1347	13	
					Loche franche	1078	3	1616	4	
					Truite de rivière	67	3	67	3	
					Vairon commun	4243	9	4445	9	
		Le Labésiau	ND	Non qualifiée	Goujon	1506	10	1558	10	
					Loche franche	831	4	831	4	
					Truite de rivière	208	41	208	41	
					Vairon commun	4674	15	5453	17	
		Le Teulé	ND	Non qualifiée	Loche franche	613	2	613	2	
					Vairon commun	1380	2	1380	2	
		Tauzia-Lalonquette	ND	Non qualifiée	Loche franche	81	1	81	1	
					Toxostome	649	17	649	17	
					Truite de rivière	325	16	325	16	
					Vairon commun	1136	3	1136	3	
		Gave de Pau aval	Lataillade-aval pisciculture	ND	Non qualifiée	Goujon	25000	117	31000	145
						Lamproie de planer	10000	48	10000	48
						Loche franche	3000	10	3000	10
						Truite arc-en-ciel	1000	275	1000	275

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)	
SOURCE	Gave de Pau aval	Lataillade-aval pisciculture			Truite de rivière	2000	10	2000	10	
					Vairon commun	69000	72	82000	86	
		Ozenx	ND	Non qualifiée	Goujon	4691	33			
					Loche franche	160	0			
					Truite arc-en-ciel	53	17			
					Vairon commun	12740	16			
		Rui de Bérenx	ND	Non qualifiée	Goujon	281	6			
					Loche franche	773	3			
					Vairon commun	7312	8			
		Gave d'Oloron amont	Harcellane-zone restaurée	ND	Non qualifiée	Anguille	58	1		
						Goujon	3222	17		
						Loche franche	460	1		
	Truite de rivière					115	0			
	Vairon commun					4258	5			
	Le riu de Carrié		ND	Non qualifiée	Anguille	40	0			
					Goujon	2227	17			
					Loche franche	159	0			
					Vairon commun	3460	3			
	Joyeuse		Lartasso	ND	Non qualifiée	Anguille	71	1	71	1
						Goujon	2328	6	2540	7
						Loche franche	2187	4	2187	4
		Vairon commun				3669	5	4022	6	
	Laurhibar	Bascassan	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	1613	27	1613	27	
		Etcheberriko	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	5761	58	6539	66	
		Rui bascassan-Bastida	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	8967	191	9087	194	
					Vairon commun	120	0	120	0	
		Rui du lac Harrieta	ND	Non qualifiée	Goujon	2088	22	2088	22	
					Loche franche	288	1	288	1	
					Truite de rivière	72	0	72	0	
					Vairon commun	2088	5	2375	6	
		Rui Lac Harrieta amont	ND	Non qualifiée	Loche franche	786	2	786	2	
					Truite de rivière	367	12	367	12	
					Vairon commun	2936	7	3172	8	
		Leez	Ruisseau de Gerderest	ND	Non qualifiée	Chevaine	38	0	38	0
	Goujon					1394	9	1658	10	
	Lamproie de planer					75	0	75	0	

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
SOURCE	Leez	Ruisseau de Gerderest			Loche franche	829	3	1394	5
					Truite de rivière	113	5	113	5
					Vairon commun	7195	17	7572	18
		Ruisseau de Marchet	ND	Non qualifiée	Goujon	117	1	117	1
					Loche franche	936	5	936	5
					Truite de rivière	585	45	585	45
					Vairon commun	4211	15	4327	16
	Luy de Béarn	Affluent RG Tiroulet	ND	Non qualifiée	Goujon de l'Adour	1496	7	1611	8
					Lamproie de planer	115	0	115	0
					Loche franche	1956	10	1956	10
					Vairon commun	1956	4	1956	4
		Juren-Amont	ND	Non qualifiée	Goujon de l'Adour	773	1	773	1
					Lamproie de planer	309	1	309	1
					Loche franche	1082	3	1082	3
					Truite de rivière	155	0	155	0
					Vairon commun	12832	20	13296	21
		Patou-Aval	ND	Non qualifiée	Carpe argentée	256	27	256	27
					Chevaine	4866	47	5442	53
					Goujon	15109	68	17606	79
					Lamproie de planer	64	0	64	0
					Loche franche	2881	5	2881	5
					Perche	64	0	64	0
					Perche soleil	384	6	384	6
					Vairon commun	7234	10	8963	13
		Patou-Cuyala-Amont	ND	Non qualifiée	Carassin	52	1	52	1
					Goujon	4771	46	4771	46
					Loche franche	891	3	891	3
					Truite de rivière	262	28	262	28
					Vairon commun	14365	15	14627	15
		Tiroulet-Branche amont Nord Est	ND	Non qualifiée	Goujon de l'Adour	178	1	178	1
					Lamproie de planer	356	1	356	1
					Loche franche	1424	7	1424	7
Vairon commun					5338	19	5872	21	
Uzan-Larreule		ND	Non qualifiée	Barbeau fluviatile	80	12			

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)	
SOURCE	Luy de Béarn	Uzan-Larreule			Chevaine	638	17			
					Goujon	3110	12			
					Lamproie de planer	80	0			
					Loche franche	239	0			
					Perche soleil	80	1			
					Toxostome	478	8			
					Truite de rivière	80	9			
					Vairon commun	3828	3			
	Luy de France	Basta d'Argelos-Aval	ND	Non qualifiée	Loche franche	1565	9	1991	11	
					Truite de rivière	1138	54	1138	54	
					Vairon commun	9246	21	10669	24	
		Biarré aval	ND	Non qualifiée	Goujon	4018	31	4241	33	
					Lamproie de planer	223	1	223	1	
					Loche franche	1339	6	1339	6	
					Truite de rivière	223	4	223	4	
					Vairon commun	13170	22	13616	23	
		Biarré-Amont	ND	Non qualifiée	Anguille	317	94	317	94	
					Goujon	7460	49	7778	51	
					Loche franche	1429	5	1429	5	
					Vairon commun	8730	19	12222	27	
		La Hagède-Bernadets	ND	Non qualifiée	Goujon	1466	22	1466	22	
					Lamproie de planer	400	1	400	1	
					Loche franche	533	3	533	3	
					Truite de rivière	666	35	666	35	
					Vairon commun	5864	12	6797	14	
		Nive aval	Antzara-Arrauntz	ND	Non qualifiée	Brochet				
		Nivelle	Armaiako amont	ND	Non qualifiée	Anguille	239	56	239	56
						Lamproie de planer	119	0	119	0
	Loche franche					1313	8	1313	8	
	Truite de rivière					836	31	836	31	
	Vairon commun					5731	27	7045	33	
	Ossau	Gabarn aval	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	1724	30	2107	37	
		L'Arriou Beigt dans la saligue	Moyen	Non qualifiée	Loche franche	1486	2	1857	3	
Truite de rivière					2972	60	2972	60		
Vairon commun					15787	29	19191	35		

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
SOURCE	Ossau	Rui Caut	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	1076	12	1076	12
		ruisseau l'ascle	Moyen	Non qualifiée	Loche franche	813	3	813	3
					Truite de rivière	1302	33	1627	42
	Soussouéou-plateau-aval cabane	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	2282	47	2306	48	
	Ouzom	Arrieucourt	ND	Non qualifiée	Loche franche	1191	5	1191	5
					Truite de rivière	1191	38	1191	38
					Vairon commun	2263	8	2501	8
		Ruisseau de Mila amont buse	ND	Non qualifiée	Chabot	382	3		
					Truite de rivière	2981	26		
	Ouzom	Thouet	ND	Non qualifiée	Goujon	67	1	67	1
					Loche franche	67	1	67	1
					Truite de rivière	736	6	736	6
					Vairon commun	1070	2	1070	2
	Saison amont	Ordoby	ND	Non qualifiée	Loche franche	130	1	130	1
					Truite de rivière	3653	28	3914	30
		Uhalteberri Erreka	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	5758	24	6212	26
	Saison aval	Le Récalt à Récalt	ND	Non qualifiée	Goujon	2511	15		
					Loche franche	1092	3		
					Vairon commun	21400	40		
		Rui Abense-de-bas	ND	Non qualifiée	Goujon	940	5	940	5
					Loche franche	823	4	940	5
					Vairon commun	5760	7	6230	7
		Rui de Viodos	ND	Non qualifiée	Goujon	774	5	774	5
	Vairon commun				47368	72	52322	80	
	Vert	Aureye	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	927	23	927	23
		Castet aval	ND	Non qualifiée	Vairon commun	14838	30	17764	36
		Hourmayou aval	ND	Non qualifiée	Anguille	193	54	193	54
					Goujon	1157	2	1157	2
					Loche franche	5786	19	5786	19
					Vairon commun	11957	20	12150	20
		Hournère amont	ND	Non qualifiée	Truite de rivière	1115	37	1115	37
		Hournere aval	ND	Non qualifiée	Chabot	258	1	258	1
					Truite de rivière	1486	42	1486	42
		Ibarray-Aval	ND	Non qualifiée	Chabot	1348	15	1432	16
	Truite de				1348	33	1348	33	

Programme	Contexte	station	Qualité IPR	Qualité expertisée	Espèce	Densité brute (nb/ha)	Biomasse brute (kg/ha)	Densité estimée (nb/ha)	Biomasse estimée (kg/ha)
SOURCE	Vert				rivière				
		Littos amont	ND	Non qualifiée	Anguille	98	10	98	10
					Goujon	2683	9	2829	9
					Loche franche	1951	4	3317	6
					Vairon commun	34976	23	44927	30
		Littos aval	ND	Non qualifiée	Anguille	194	21	194	21
					Chevaine	233	19	233	19
					Goujon	3574	18	3574	18
					Loche franche	350	1	350	1
					Truite de rivière	194	13	194	13
					Vairon commun	10451	12	13753	16
		Rachet aval	ND	Non qualifiée	Anguille	54	2	54	2
					Goujon	298	2	298	2
					Loche franche	109	0	109	0
					Truite de rivière	217	1	217	1
					Vairon commun	3500	6	3554	6

D'un point de vue général, l'abondance et la biomasse de truites sont proches de la moyenne des 10 dernières années avec une bonne proportion de géniteurs potentiels (et donc de truite capturables) issus des bonnes reproductions de 2016 et 2017. Qualitativement, l'année aura été difficile pour la reproduction des truites avec plusieurs crues répétées sur l'ensemble des bassins salmonicoles, les alevins de l'année (0+) auront bien souffert sur les axes principaux comme sur les ruisseaux à quelques exceptions près (Lizuniaga, Laurhibar et Lourdios). Malgré tout, la cohorte 0+ est bien présente et sa faible abondance sera en partie compensée par un meilleur taux de survie des individus restant.

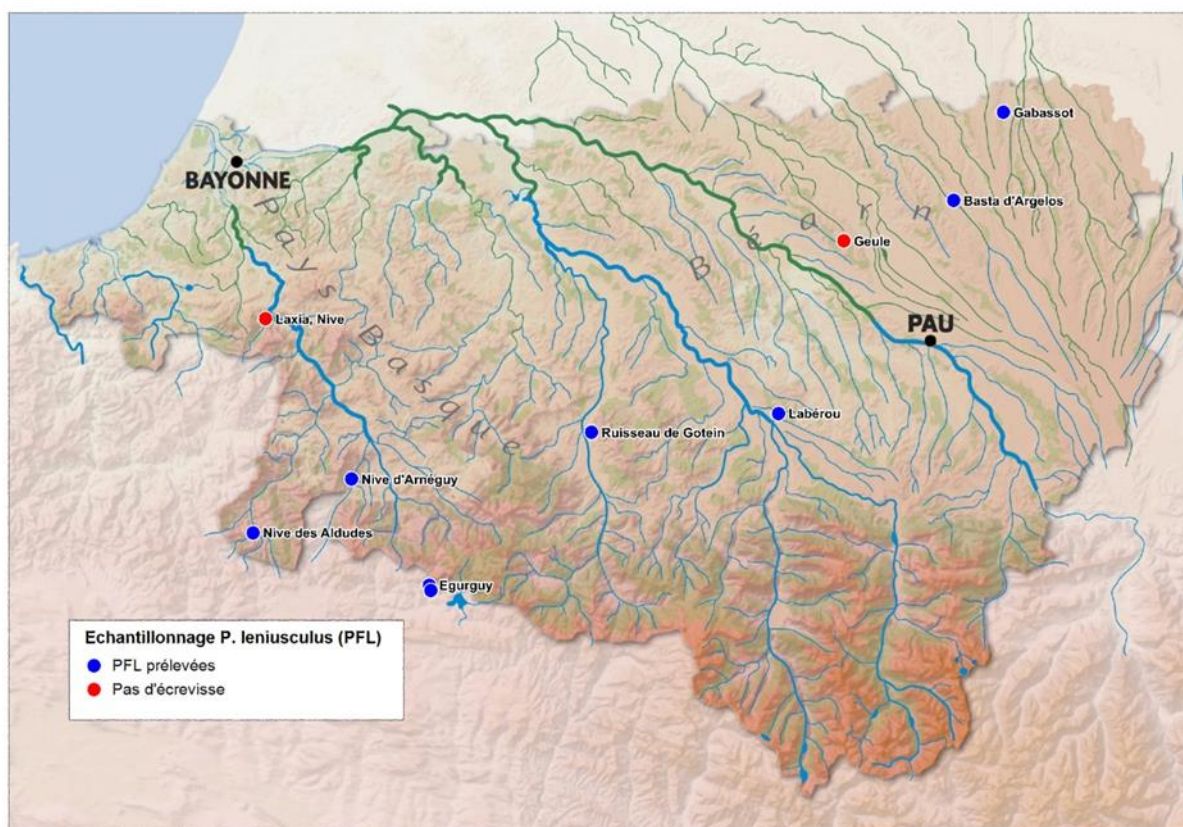
Programme aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches

Dans le cadre du Plan Régional d'Action transitoire entre 2 Programmes Aquitain de Sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*, APP), la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée sur 2 actions (hors animation) de celui-ci :

- Action A5-1 : Etude des potentialités pathogènes des écrevisses invasives

Mettant à profit les résultats des prospections réalisées les années précédentes, nous avons essayé d'échantillonner toutes les populations connues et non encore analysées de *Pacifastacus leniusculus* (Ecrevisse « signal ») du département. En effet, cette espèce est pour nous la plus à risque car elle partage le même biotope que les écrevisses à pattes blanches et elle est souvent porteuse saine d'une des souches les plus virulentes de *Aphanomyces astacii*.

Parmi les 9 populations recherchées sur 9 bassins versants, soit 11 cours d'eau différents, 7 ont pu faire l'objet de prélèvements afin d'être analysées (voir Carte ci-dessous).



Sur les 7 populations analysées, seule celle du ruisseau de Gotein à Libarenx est porteuse de la peste. Une action d'éradication dans le cadre de Natura 2000 « Saison » sera portée par la Fédération et le SIGOM dès 2019 et pour 3 ans sur ce ruisseau.

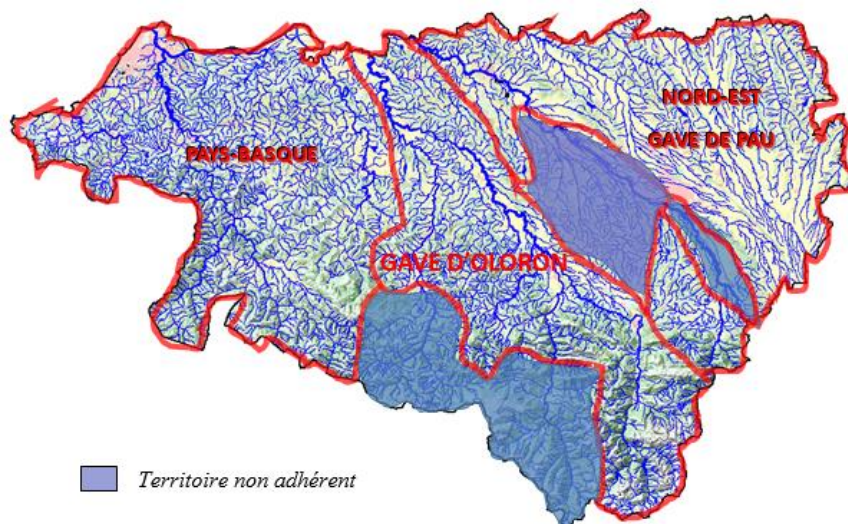
- Action A8 : Définition et mise en application d'un protocole de transfert d'écrevisses

L'objectif cette année était de retourner sur des cours d'eau ayant fait l'objet de transfert de populations en 2002 (sous le contrôle du Conseil Supérieur de la Pêche) préalablement à la construction de la retenue d'Eslourenties sur le Gabas (opérations de sauvegarde sur des tronçons du Gabas qui allait soit être noyés par la retenue soit être réalimentés comme le Léez).

Seul 1 ruisseau sur les 9 prospectés a révélé la présence d'écrevisses à pattes blanches.

Programme SOURCE

Le programme SOURCE mis en place au 1^{er} Janvier 2018 est la suite du programme Brigade Verte initié en 2011. C'est un vaste plan de suivi et de restauration des milieux aquatiques orienté sur les petits ruisseaux. Il est porté par la Fédération de pêche qui s'appuie sur les salariés des AAPPMA pour le réaliser.



Les cours d'eau suivis sont sélectionnés pour leur caractères remarquables (indications des pêcheurs et acteurs locaux) et ou le manque de connaissance. Ils sont remontés à pied en intégralité. Toutes les perturbations sont photographiées et renseignées dans des bases de données avec sorties SIG. Afin d'affiner le diagnostic des inventaires piscicoles et astacicoles sont réalisés si les données ne sont pas déjà disponibles. L'hiver des suivis frayères complètent l'expertise afin de comprendre comment les poissons, notamment les truites, utilisent le milieu au moment du frai. Enfin des suivis qualité d'eau et habitat viennent enrichir une base de données pour appréhender l'évolution des milieux sur le long terme.

Une fois l'ensemble des suivis réalisés une fiche synthétique est rédigée pour compiler la connaissance du ruisseau. A partir de là, on réfléchit à la nécessité de monter des projets de restauration et d'entretien sur un rapport coût/bénéfices complété par des échanges avec les acteurs locaux : syndicat de rivière, AAPPMA, CEN, propriétaire etc.

Rappel de la répartition du temps de travail pour l'année 2018.

Réalisation des suivis et travaux (techniciens AAPPMA)

	Suivis	Travaux	TOTAL
<u>Pays-Basque</u>	154	57	211
Gave d'Oloron	161	142	303
Nord-Est	134	29	163
TOTAL	449	228	677

Accompagnement du programme

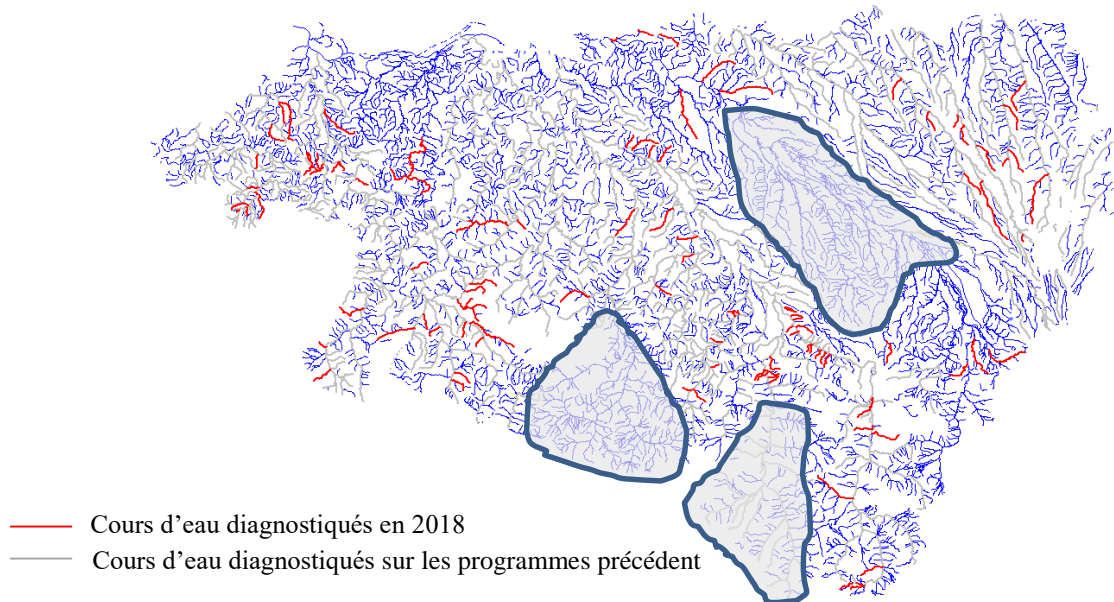
(Salariés Fédération)

Suivis	Travaux
101	22

BILAN TECHNIQUE

VOLET 1 : SUIVI DES MILIEUX

Du mois de Janvier au mois de Juin le département a connu de fortes précipitations. Les cours d'eau étaient souvent en crue et empêchant de ce fait les suivis. Le programme a donc pris du retard qu'il n'a pas été possible de rattraper.



108 cours d'eau ont été diagnostiqués représentant un linéaire de **395 km** parcourus. La plupart de ces cours d'eau n'étaient pas connus, aucune information auprès de qui que ce soit n'était disponible. C'est là un des points fort du programme qui permet d'acquérir de la donnée sur cet immense réseau hydrographique. On a ainsi mis en évidence des ruisseaux en très bon état, abritant des écrevisses à pattes blanches (enrichissement du programme Astaquitain) mais aussi de nombreuses atteintes aux milieux notamment dans les coins les plus reculés.

Une dizaine de pollutions et d'atteintes aux milieux ont été suivies et traitées. On peut citer des pollutions directes avec des mortalités piscicoles, des fumières stockées à l'année en bord de cours d'eau sans système de traitement des lixiviats, des bassins de décantations de carrière pas entretenue, des dépôts d'ordures, etc.



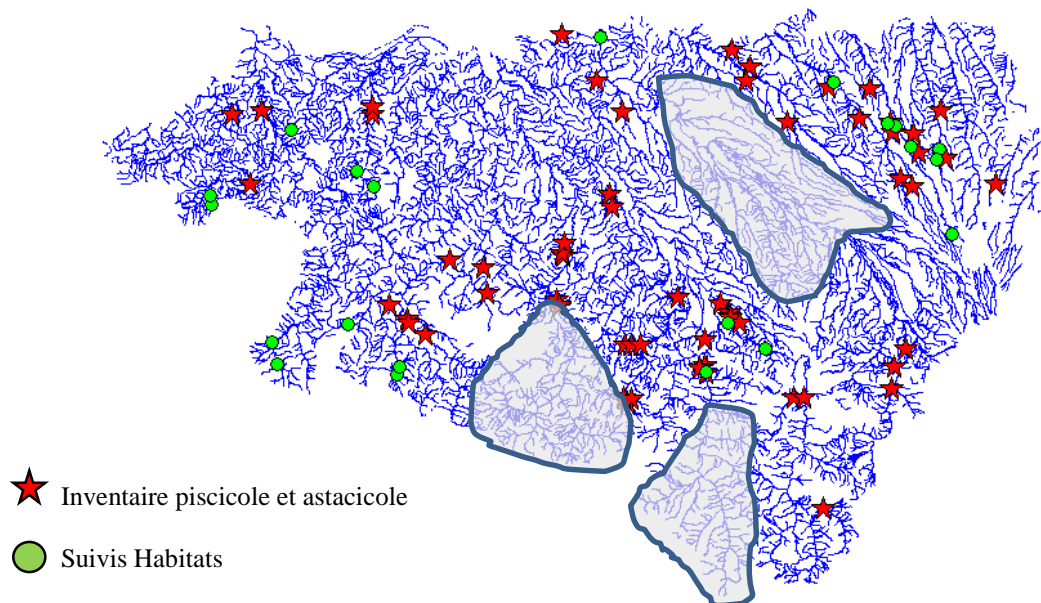
Les autres perturbations mineures mais nombreuses (**plus de 1 700 dysfonctionnements recensés rien que pour l'année 2018**) sont en attente de traitement. Une priorisation est faite en fonction de l'intérêt du cours d'eau et de la nature des atteintes. Un lien permanent s'est instauré entre les services de l'Etat (DDTM, AFB, ONCFS) et les collectivités territoriales compétentes (syndicat de rivière, d'assainissement, etc). Une part non négligeable de ces atteintes est traitée par la fédération de pêche et les AAPPMA lors des projets de restauration des milieux (Volet 2).



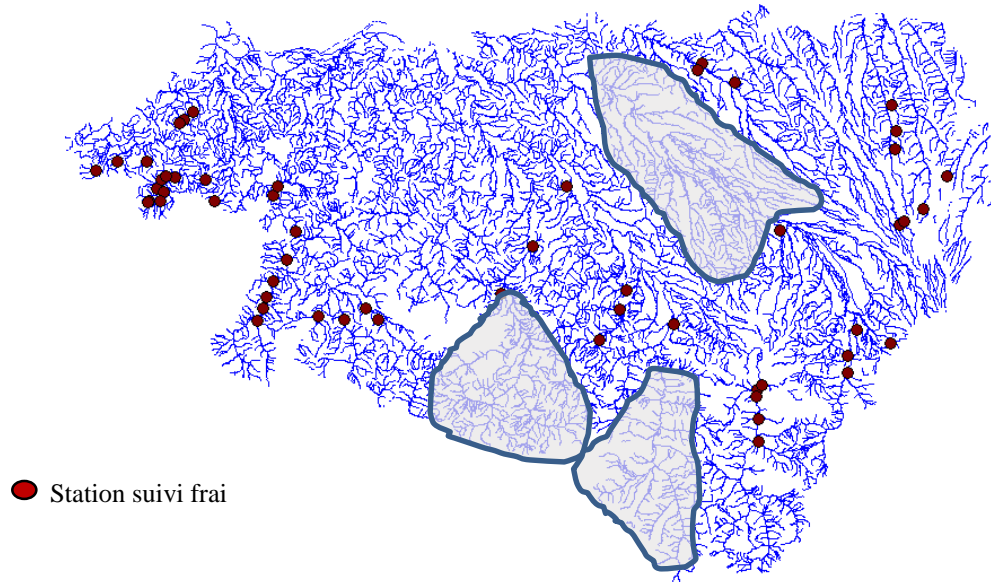
Les inventaires, réalisés par pêche électrique, ont permis de mettre en évidence de nombreux ruisseaux pépinières, lieux privilégiés de reproduction pour les truites quiensemencent ensuite les grandes rivières. Ces milieux ont une importance capitale pour la biodiversité mais aussi pour la pratique de la pêche.

Les inventaires réalisés, 56 au total, permettent aussi de pointer certains dysfonctionnements (blocage des poissons sur les ouvrages notamment). Ils mettent également en évidence la présence d'espèces patrimoniales (écrevisses, toxostome, chabot...). C'est cette partie des suivis qui nous apporte le plus d'éléments sur l'état réel des milieux, les poissons étant des bio indicateurs au sommet de la chaîne alimentaire.

Pour compléter le diagnostic des milieux 21 **suivis habitats** ont été réalisés. Ils servent à enrichir une base de données sur la morphologie des cours d'eau qui permettra d'appréhender leur évolution.



Les suivis frayères, dernier volet du diagnostic, réalisés l'hiver servent à contrôler que les poissons utilisent bien les milieux (accès des géniteurs) et mettent en évidence les zones à protéger en priorité. Ils pointent aussi les problèmes de continuité écologique (accumulation des frayères au pied des barrages). Ils sont réalisés sur tous les ruisseaux qui ont révélé un intérêt. Plus de soixante cours d'eau ont ainsi été suivis



En plus du travail de diagnostic réalisé sur les petits ruisseaux, un suivi est également mené sur les frayères à brochet du gave Pau, de la Nive et du gave d'Oloron. La découverte de l'espèce brochet Aquitain dans le département dans le cadre de ces suivis nous incite fortement à travailler sur cette thématique. Bien que le potentiel du département soit moindre pour le brochet, une espèce endémique est présente et on se doit de la protéger. Cela permet également de travailler sur la problématique des zones humides. En 2018 les suivis ont débuté sur le gave de Pau et se poursuivront en 2019 avec des inventaires pour caractériser la fonctionnalité des zones et la recherche de l'espèce aquitanicus.



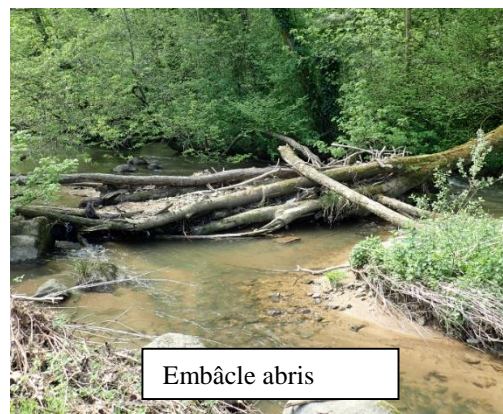
Au-delà de l'acquisition de données et de l'amélioration des connaissances, l'ensemble des suivis réalisés permettent de maintenir un rôle de vigie sur un vaste réseau hydrographique de plus de 9 000 km véritable joyau du département mais menacé par les activités humaines.

VOLET 2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX

La restauration des milieux se veut une finalité du programme. Les suivis permettent de comprendre le fonctionnement des milieux, pointent les atteintes, etc. Une fois que l'on connaît les milieux et l'intérêt qu'ils représentent, on peut les gérer voire les restaurer si nécessaire.

C'est par cette entrée que se fait le choix d'intervenir : les enjeux présents, la nature des perturbations et leur nombre. La fédération de pêche et les AAPPMA ne portent que des projets à hauteur de leur compétence. Si les chantiers sont trop complexes on se rapproche des collectivités territoriales compétentes en GEMAPI. Un partenariat fort s'est d'ailleurs développé avec ces structures afin de se répartir les tâches et de s'informer des travaux que l'on mène.

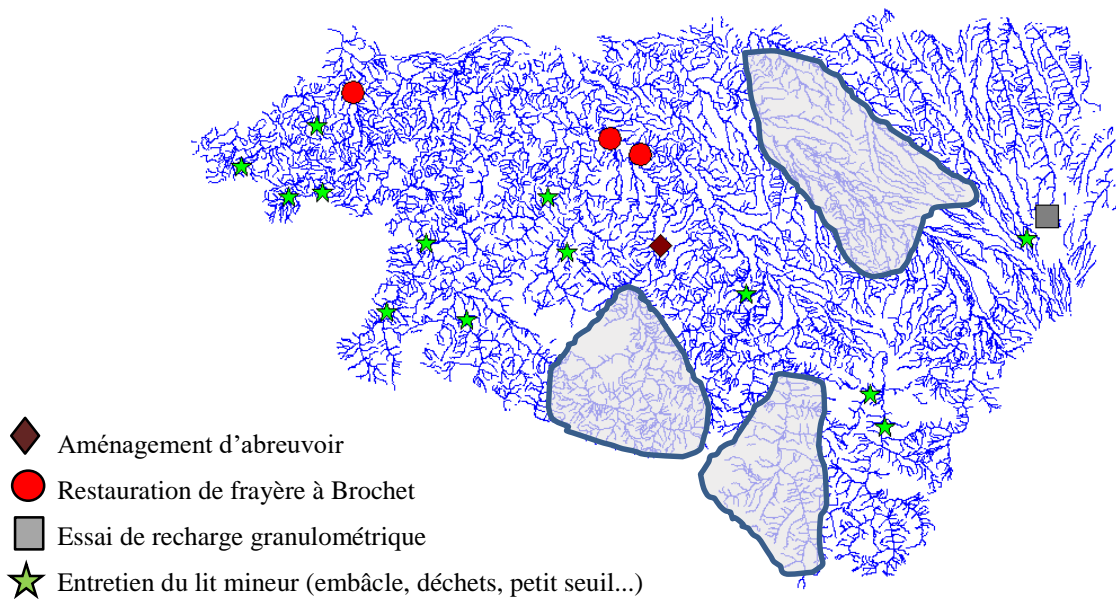
Nombreux des travaux réalisés dans le cadre du programme SOURCE sont de l'entretien et de la restauration du lit mineur. Les petits ruisseaux, priorité du programme, ne sont plus entretenus sur le piémont ou en plaine or ils ont été modifiés par l'homme et nécessitent un entretien. Le lien se fait de façon évidente avec la compétence GEMAPI puisqu'en entretenant les ruisseaux pour y maintenir de la biodiversité on limite parfois les débordements sur les zones à enjeux. Mais la différence doit être tout de même faite avec les actions de prévention des inondations puisque nous n'intervenons que sous l'entrée de la biodiversité. Ainsi nous n'enlevons que les embâcles « bouchons », pas les tas de bois qui constituent des abris pour la faune.



Ces travaux d'entretien se font en routine dans le cadre du programme. En 2018 ils ont concerné une vingtaine de cours d'eau. Ils sont à différencier des travaux « lourds » pour lesquels des projets à part sont montés, nécessitant des financements autres notamment pour les prestations. C'est le cas par exemple de l'aménagement des frayères à Brochet, de la restauration de la continuité écologique, de l'aménagement d'abreuvoir etc.... Sur ces projets plus complexes à monter, le programme SOURCE finance le montage du projet (études), la réalisation et les suivis des travaux mais pas les prestations qui font l'objet de demande à part. Les travaux lourds étant plus compliqué à mettre en œuvre (dossier d'autorisation de travaux, coût onéreux, etc.) il nous paraît plus logique de procéder de la sorte afin d'éviter de complexifier les dossiers.

Dans la plupart des cas les travaux sont réalisés par les techniciens des AAPPMA. Sur les chantiers les plus longs les techniciens de la fédération et des bénévoles viennent prêter main forte.

Des partenariats sont aussi développés avec les lycées agricoles. Cela permet de profiter d'une main d'œuvre abondante et gratuite et en contrepartie les élèves sont formés par les techniciens à la gestion des milieux aquatiques.



Les travaux portés par la Fédération de pêche dans le cadre du programme SOURCE sont les seuls qui visent vraiment à la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques dans tout le département. C'est notamment l'amélioration des connaissances grâce à tous les suivis réalisés qui nous permet aujourd'hui d'intervenir de manière efficace.

Avec la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités, il est nécessaire de développer le partenariat avec ces structures afin de leur apporter notre connaissance et savoir-faire pour gérer et préserver les milieux. Un rapprochement devrait être fait en 2019 afin de leur proposer de travailler ensemble sur la thématique gestion de la biodiversité.

Restauration de la continuité écologique

Suite au lancement de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau, l'effacement de 8 ouvrages sans usage (seuils et barrages) posant des problèmes de continuité écologique, a été retenu. Ces ouvrages réduisent à des degrés divers l'accès aux affluents de grands axes. Cette problématique concerne à la fois les grands migrateurs (saumon, anguille...), mais également les poissons vivant exclusivement en eau douce (truite...).

Des études ont été finalisées en début d'année 2018, afin d'analyser les effets de leurs suppressions sur les cours d'eau et sur les enjeux humains avoisinants (ponts, routes...). Des travaux ont déjà été finalisés sur un seuil en 2017, d'autres ont été lancés sur 3 autres ouvrages en 2018 et l'effacement des 3 derniers seuils devrait intervenir entre 2019 et 2020.

Bassins	Cours d'eau	Ouvrage	Etat
Aldudes	Bastidako Erreka	Château d'Urdos	Effacé en 2017
	Ruisseau d'Urdos	Pisciculture Santonia	Effacement en cours (2 étapes)
	Ruisseau d'Ispéguy	Inchaya	Effacement en cours (2 étapes)
	Abrakako Erreka	Lamota	Projet abandonné
Nive	La Mouline	Pisciculture Apeztégia	Effacement en cours (3 étapes)
Vert	Vert de Barlanès	Bascoute	Effacement prévu pour 2019-2020
Saison	Apouhoura	Idaux amont	Effacement prévu pour 2019
		Idaux aval	Effacement prévu pour 2019

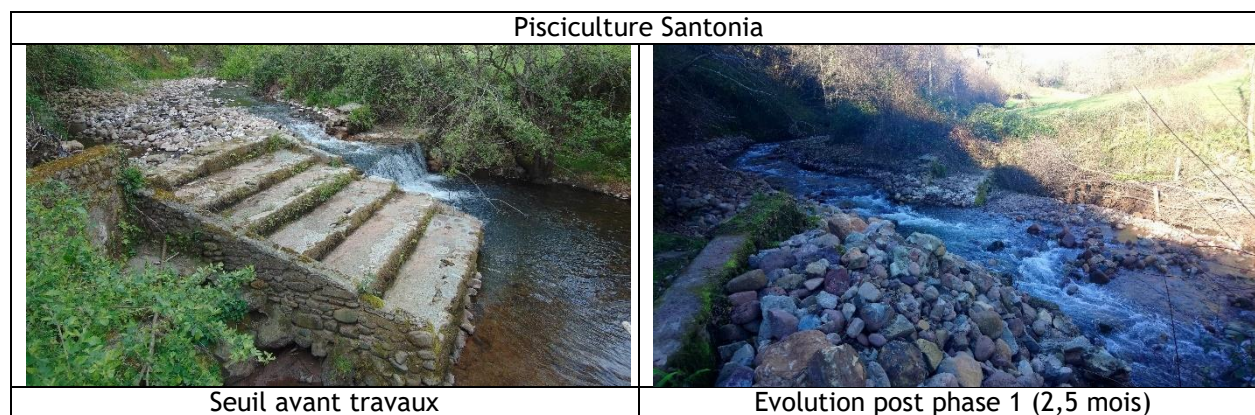
NIVE DES ALDUDES

Pour rappel, le seuil du château d'Urdos avait été effacé en 2017, tandis que le projet du seuil Lamota avait été interrompu (analyse coût bénéfice défavorable).

Le seuil de la pisciculture Santonia (ou Kaskoin Karrika) a fait l'objet d'un dépôt de dossier de remise en état auprès des services de l'Etat. Le CODERST a émis un avis favorable pour le projet, qui consiste en un effacement en 2 étapes, avec gestion d'une décharge sauvage présente à l'amont de l'ouvrage. Un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser les travaux.

Les travaux ont été entrepris au début du mois d'Octobre, avec la réalisation de la première étape des travaux. La seconde étape interviendra en 2019, afin de laisser le milieu s'adapter aux premières modifications.

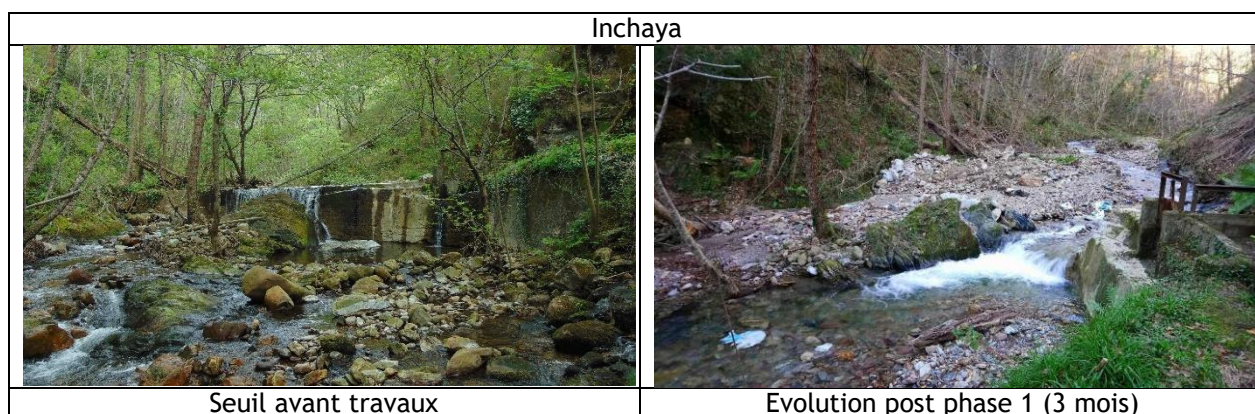
Une opposition est apparue lors de la présentation au CODERST, sous l'influence du lobby de propriétaires de centrale hydroélectrique et de moulins. Pourtant, les propriétaires des ouvrages et les riverains avoisinants sont favorables aux travaux. Cette opposition se traduit aujourd'hui par un possible recours de la part d'associations de défense des ouvrages et d'un propriétaire de centrale contre l'arrêté préfectoral au tribunal administratif et contre la Fédération. A l'heure actuelle, aucune information officielle concernant ce recours n'a été réceptionné par la Fédération.



Le seuil Inchaya a été traité de la même manière, avec une réalisation de la première étape des travaux en septembre.

Les effets sur la qualité du milieu ont déjà pu être constatés en fin d'année. Les suivis de fraie ont permis de constater une augmentation conséquente des surfaces de fraie potentielle entre le 12 et le 19 décembre, suite au relargage de sédiments sur la partie aval du cours d'eau, avec une multiplication par 7, bien qu'aucune frayère effective n'ait été identifiée pendant le suivi.

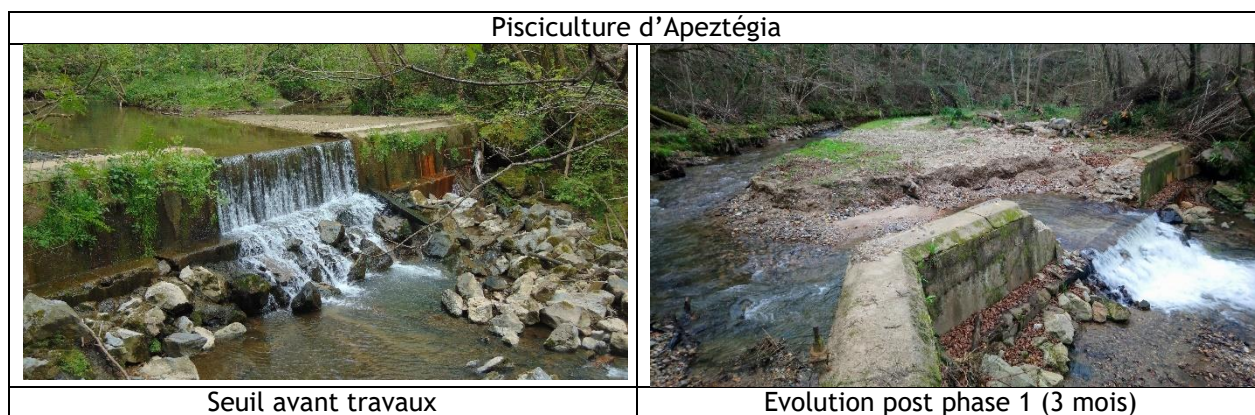
Dans le cas du seuil Inchaya, un recours a été déposé officiellement au tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté préfectoral et de la Fédération, par les mêmes requérant que ceux du projet Santonia.



NIVE

Comme pour les ouvrages précédents, un arrêté a été produit par la préfecture suite au dépôt d'un dossier technique de remise en état. Ici, les travaux sont prévus en 3 étapes, avec une finalisation programmée pour l'année 2020. Une attention particulière sera portée sur le maintien d'une protection de berge en enrochement à l'amont, qui pourra nécessiter une reprise en cas de besoin.

L'effacement réalisé en 2018 a permis de constater la présence d'un stock de sédiments, dont la granulométrie est intéressante pour la reproduction des salmonidés, piégé dans l'ancienne retenue de l'ouvrage et situé sous une couche de sédiments plus fins. L'abaissement de l'ouvrage a permis une reprise partielle de ces sédiments, qui permettront une recharge à l'aval et donc la recréation de frayère. Une partie encore élevée du stock reste piégée et se verra partiellement libérée lors des prochaines phases de travaux.



VERT

Les études d'effacement du Seuil de Bascoute ont montré que l'ouvrage vient rehausser une chute naturelle. Le scénario retenu consiste à supprimer la partie artificielle de l'ouvrage uniquement. Ainsi, il est prévu qu'une chute résiduelle d'au moins un mètre soit présente à l'issue des travaux. Cette chute ne permettra donc pas une restauration complète de la continuité, mais un retour à des conditions de migration naturelles. La chute résiduelle ne sera pas franchissable pour toutes les espèces, mais permettra une amélioration certaines de la remontée des salmonidés (en particulier le Saumon, principale espèce ciblée par le projet).

Une opposition de la part de certains locaux a amené à réaliser une intervention en conseil municipal, ce qui a retardé le projet. De plus, l'opposition au projet n'a pas disparu, bien que la conservation de la partie naturelle ait été plutôt bien accueillie. La procédure au titre de la loi sur l'eau pouvant être longue, une réalisation des travaux en 2019 n'est pas certaine.

Seuil de Bascoute



Notez la présence de roche naturelle en partie basse d'ouvrage

SAISON

Les études ont conclu à la possibilité d'effacer les deux ouvrages d'Idaux en une seule étape. La difficulté sur ces deux cas n'est pas technique, mais administrative. En effet, suite à l'accord trouvé avec la propriétaire des deux sites, il avait été décidé de n'effacer qu'une partie de l'ouvrage. Cette solution est satisfaisante d'un point de vue environnementale, puisqu'il est prévu d'ouvrir l'ouvrage sur une largeur correspondant au lit mineur du cours d'eau, permettant à la fois d'assurer la continuité et la restauration des habitats.

Néanmoins, le maintien d'une partie de ces ouvrages nécessite une régularisation de leur existence. Il est apparu en effet dans les études que leur existence légale n'est pas avérée. Or, leur régularisation est une condition nécessaire pour que les services de l'Etat acceptent la solution envisagée.

Suite à une rencontre avec les services de l'Etat sur site et à des négociations menées avec la propriétaire, le dossier devrait avancer rapidement et aboutir à des travaux en 2019.

Barrages d'Idaux



Barrage amont



Barrage aval

Synthèse des activités 2018

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulation du Grand Cormoran ➤ Pêches de sauvegarde ➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons), ➤ Bureau ➤ Formations Garderie ➤ Travail sur les réserves de pêche. ➤ Site web 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie piscicole,
Nombre de sorties	42	30
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage frayères à Brochet. ➤ Journée de contrôle matériel de pêche électrique (APAVE PAU) ➤ Pêches de sauvegardes et inventaires ➤ Bureau et réunions ➤ Aménagement cours d'eau ➤ Animations 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, Participation plan de contrôle ONEMA Surveillance nuit (anguilles)
Nombre de sorties	31	87
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles fédération de pêche 64, programme source. ➤ Repérage points écrevisses et prospections nocturnes. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOUR, anguilles et saumons. ➤ Travail parcours de pêche (sddlp) ➤ Bureau et réunions ➤ Animation tour de France 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles Surveillance nuit anguilles.
Nombre de sorties	90	66
De Octobre à Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, ➤ Régulation du grand cormoran, ➤ Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), ➤ Travail sur les parcours de pêche ➤ Réserves DPF avec DDTM ➤ Bureau et réunions 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles. Surveillance nuit anguilles
Nombre de sorties	57	29

Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 64-2018.10.04.001 du 04 Octobre 2018 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2018-2019.

Ainsi :

- 235 cormorans ont été détruits sur le quota eaux libres,
- 09 cormorans ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de 244 cormorans détruits dans les Pyrénées-Atlantiques.

- Le nombre maximal autorisé de 240 Cormorans à détruire sur le quota eaux libres n'a pas été atteint au 28 février 2019 date butoir des tirs de régulation.

- Le nombre maximal autorisé de 10 Cormorans à détruire sur le quota Piscicultures n'a pas été atteint au 28 février 2019, date butoir des tirs de régulation.

Les tirs de régulations sur les eaux libres ont été assurés par des agents habilités par le préfet :

- Par les gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 65 cormorans détruits.

-Par des membres d'AAPPMA et d'ACCA et notamment par :

Les membres des AAPPMA d'Arudy et Bielle (10), de la Nive (26), du Gave d'Oloron (27), du Pays de Soule (13), de Basabürüa (15), du Pesquit (5), des Baïses (40) , de la gaulle Paloise (22), du Pays de Mixe (4).

Des membres de l'ACCA d'Abos (8).

Soit un total de 170 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.

(Voir détail par cours d'eau dans le tableau ci-après).

Rivières Tirs	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron & d'Aspe	Gave de Pau	Bidouze	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	17	46	0	2	0	0	0	65
Personnes habilitées des AAPPMA et ACCA	0	26	10	27	75	4	28	170
TOTAL eaux libres	17	72	10	29	75	4	28	235

<i>Quota pisciculture</i>	Untxin 09						Total 235 + 9	244
-------------------------------	------------------	--	--	--	--	--	--------------------------	------------

Chaque oiseau tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche.

Observations :

L'arrêté préfectoral autorisant des opérations de destruction de cormorans pour la période 2018-2019 a été signé le 04 Octobre 2018, les premiers tirs de régulation ont débuté le 15 octobre 2018 et se sont terminés le 28 Février 2019 pour le quota eaux libres et pour le quota piscicultures.

Au total 124 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 17 demi-journées sans avoir détruit de Cormorans. Les tireurs habilités ont pu exécuter leurs missions de régulation sans faire remonter de difficulté particulière.

Journée sensibilisation/coordination réseau gpp : « mise à jour des compétences »

Cette matinée s'adresse aux gardes-pêche particuliers salariés et bénévoles des AAPPMA et elle est consacrée, en matinée, à un rappel sur la réglementation de la pêche en eau douce (module 3 de la formation des gardes-pêche particuliers) et ses spécificités départementale).

Cette rencontre permet également d'échanger sur les problèmes rencontrés par les gardes-pêche dans le cadre de leur activité.

Elle a été réalisée le 8 février 2018. 14 gardes pêche particuliers étaient présents.

Habillement

Cette année encore des Associations ont acheté pour leur garderie des vêtements adaptés à la fonction de garde-pêche et dont le nouveau modèle a été retenu à l'échelon national. Ces achats font l'objet d'une demande d'aide financière de la part de la FNPF.

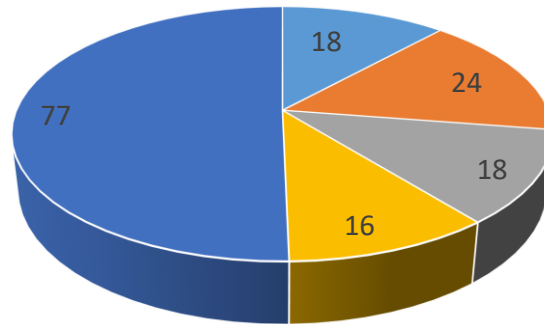


Bilan des activités 2018

<p><i>Fiche action N° 1 = mise en œuvre d'un programme d'interventions auprès des scolaires visant à les sensibiliser aux milieux aquatiques</i></p>	<p>Le programme d'intervention auprès des scolaires continue et en 2018 nous avons réalisé 18 interventions en classe pour des cycles 3 (soit 3 de plus qu'en 2017)... Le programme est apprécié de tous et trouve depuis deux ans de plus en plus d'écoles qui souhaitent participer. 137 enfants y ont participé ! Pour 2019 nous reconduisons l'opération et tablons sur le même nombre d'interventions.</p>
<p><i>Fiche action N° 2 = mise en œuvre de journées de sensibilisation aux milieux aquatiques et découverte de la pêche à destination du public scolaire</i></p>	<p>Pour 2018, nous avons maintenu la formule de 2017 qui semblait très bien fonctionner. A savoir favoriser la mise œuvre de l'événement auprès des écoles primaires. 24 1/2 journées d'organisées cette année (soit le même nombre qu'en 2017) pour 308 élèves. Bilan positif reconduit en 2019. C'est « la » journée phare de notre programme. Le programme pédagogique reste identique en 2019.</p>
<p><i>Fiche action N° 3 = animations au travers d'un Atelier Pêche Nature Itinérant</i></p>	<p>L'atelier pêche Nature Itinérant de la Fédération c'est déroulé sur 18 séances. Suite à la perte d'engouement pour cette activité, nous avons testé en 2018 une nouvelle formule qui a fonctionné immédiatement ! Les 3 stages de 3 jours se sont remplis et c'est au final trois fois plus de jeunes du Béarn et du Pays Basque qui ont pu bénéficier de nos services... Un grand succès qui sera reconduit en 2019 et même multiplié.</p>
<p><i>Fiche action N° 4 = Mise en œuvre de 1/2 journées événementielles auprès du grand public « découverte de la pêche et protection du milieu aquatique »</i></p>	<p>Suite à la baisse significative de 2017, 2018 voit une augmentation notable des demandes d'animations et de la participation. Depuis le début, cette formule oscille et est bien souvent lié à la météo. En 2018, 21 dates étaient au programme ! Certaines n'ont pas pu avoir lieu à cause de des conditions météorologiques tout de même. 109 personnes ont tout de même participés donc + 30 par rapport à 2017 !</p>
<p><i>Fiche action N° 5 = participation et organisation de manifestations locales visant à sensibiliser le grand public</i></p>	<p>Des interventions ponctuelles ou manifestations ont été réalisées en 2018. Certaines à la demande des AAPPMA, d'organismes extérieurs et d'autres directement de la FDAAPPMA. Elles regroupent les animations pêche et découverte du milieu aquatique mais également toutes les manifestations où la Fédération était présente. (salons et journées événementielles/ CLSH). 2018 est dans la même dynamique que la précédente. Nous avons eu de nombreuses sollicitations (77) et plus de 2 000 personnes ont bénéficiés de nos services !!!</p>

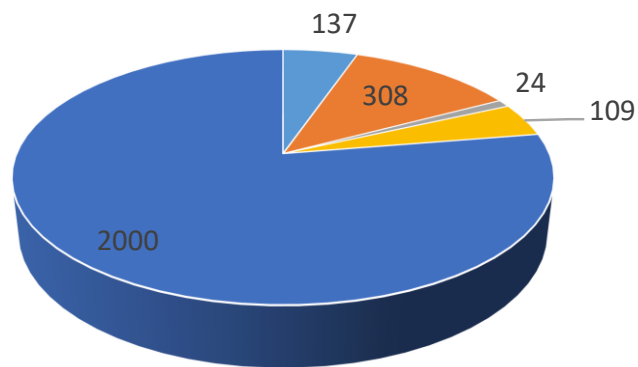
Bilan général des animations en 2018

Programme d'animations 2018 en 1/2 j



- Programme scolaire
- Journées découverte milieu et pêche
- APN Itinérant
- Sorties initiation pêche G.Public
- Evenementiel Grand public

Effectif par animations 2018



- Programme scolaire
- Journées découverte milieu et pêche
- APN Itinérant
- Sorties initiation pêche G.Public
- Evenementiel Grand public

Evolution du nombre d'animations 2017- 2018

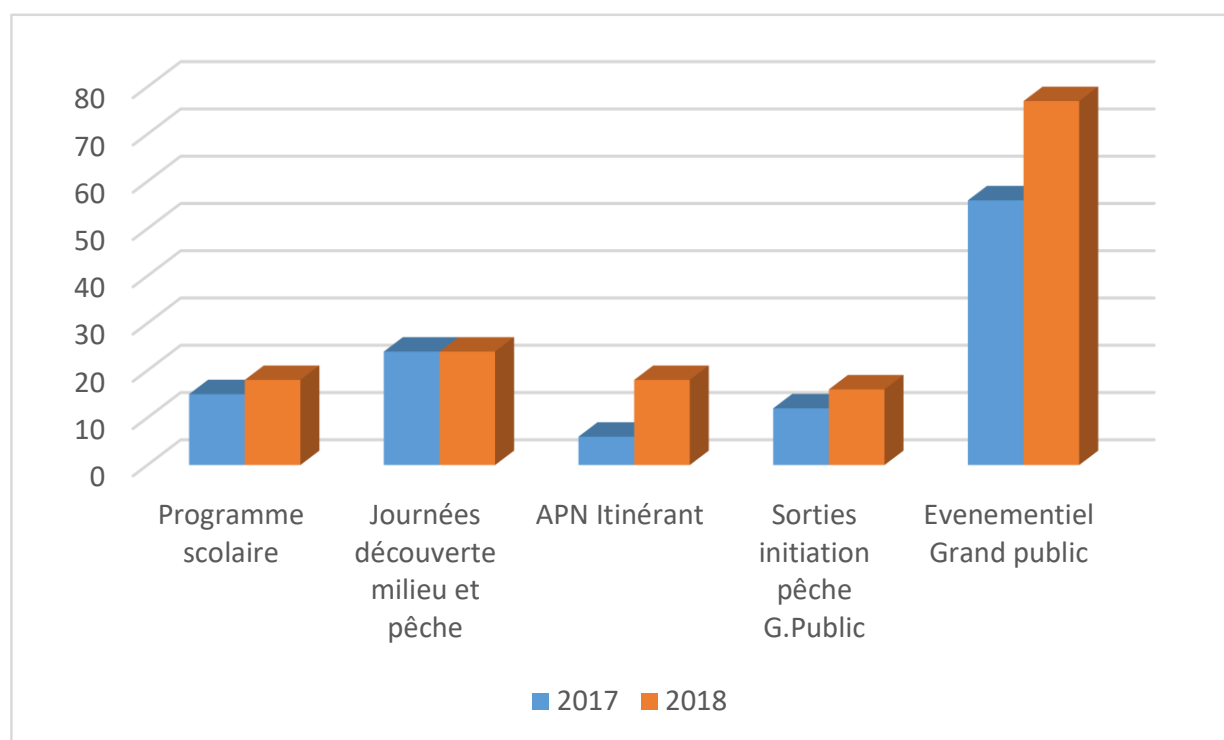


TABLEAU DES SORTIES « INITIATION PÊCHE et DECOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE »

Type d'animation	Lieu	Date
Sortie Initiation pêche OT	OT Navarrenx	25/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Salies de Béarn	01/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Sauveterre de Béarn	08/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Laruns (bioux-Artigues)	25/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Laruns	10/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT PAU (stade des eaux vives)	23/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT PAU (stade des eaux vives)	06/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT PAU (stade des eaux vives)	20/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Nay	25/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT St Jean-Pied-de-Port	25/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT St Jean-Pied-de-Port	01/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT St Jean-Pied-de-Port	08/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT St Jean-Pied-de-Port	16/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Mauléon	19/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Tardets	16/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Arudy	09/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Arudy	26/07/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Morlaas	01/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Morlaas	08/08/18
Sortie Initiation pêche OT	OT Morlaas	11/08/18

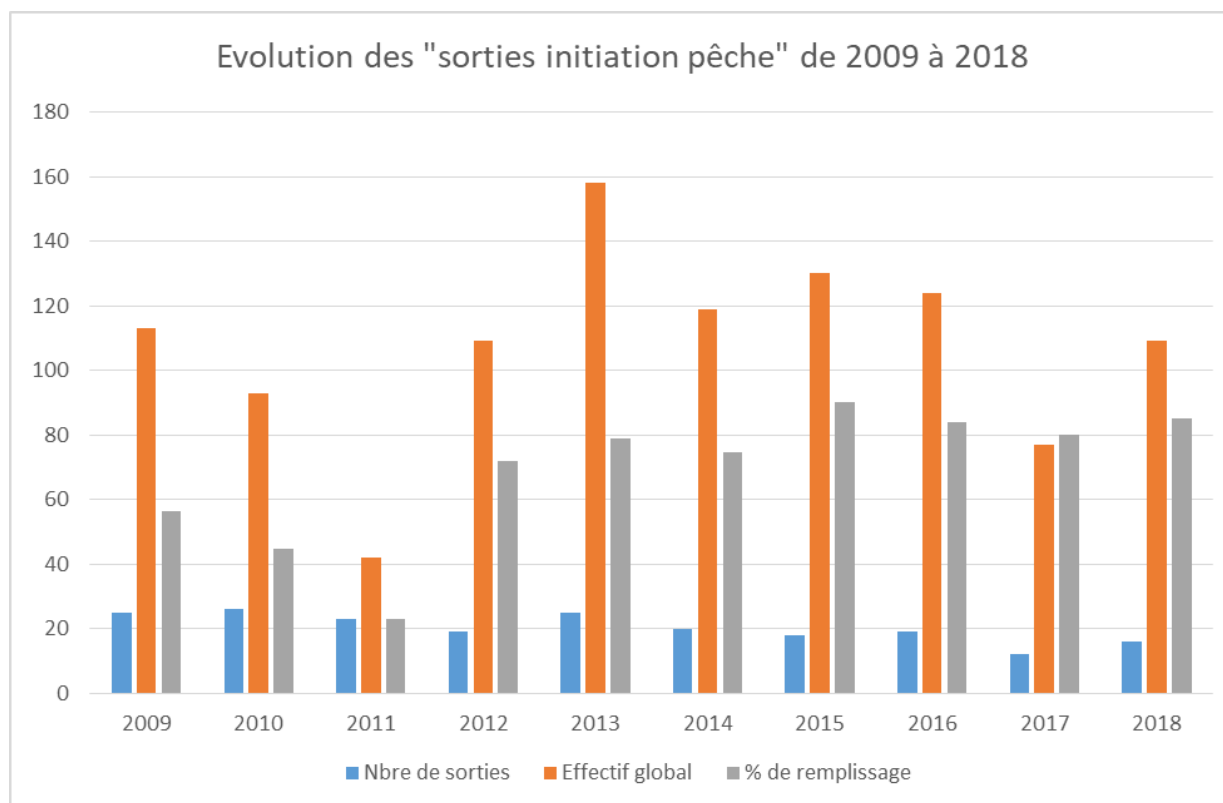









TABLEAU DES « JOURNEES DECOUVERTE DE LA PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES»

DATES	LIEUX	NBRE ENFANTS	CLASSES
27/04/2019	Ecole de Larceveau	23	Cycle 3
14/05/2019	Ecole d'Aramitz	21	Cycle 3
22/05/2019	Ecole de Chéraute	31	Cycle 3
04/06/2019	Ecole de Sauveterre	20	Cycle 3
14/06/2019	Ecole de Louvie-Juzon	20	Cycle 3
18/06/2019	Ecole de Viodos	26	Cycle 3
19/06/2019	Ecole publique de Laruns	28	Cycle 3
29/06/2019	Ecole d'Abidos	19	Cycle 3
02/07/2019	Ecole de Sault-de-Navailles	28	Cycle 3
02/07/2019	Ecole de Morlâas	42	Cycle 3
03/07/2019	Ecole de Lagor	21	Cycle 3
06/07/2019	Ecole publique d'Orthez	29	Cycle 3

TABLEAU DES INTERVENTIONS « PROGRAMME SCOLAIRES »

<i>Etablissement</i>	<i>Niveau</i>	<i>Dates d'intervention</i>	<i>Nombre d'élèves</i>
Ecole de Sauveterre	Cycle 3	15 janvier 22 janvier 29 janvier	20
Ecole de Louvie-Juzon	Cycle 3	14 janvier 24 janvier 31 janvier	20
Ecole d'Aramitz	Cycle 3	26 février 27 février 02 mars	20
Ecole de Laruns	Cycle 3	30 avril 07 mai 14 mai	29
Ecole de Viodos	Cycle 3	21 mars 28 mars 04 avril	25
Ecole de Larceveau	Cycle 3	05 juin 07 juin 08 juin	23

GROSSES MANIFESTATIONS ET ACTIONS PONCTUELLES

-  Salon de la pêche de Clermont-Ferrand du 12 au 14 janvier
-  Organisation du Rise Festival au mois de Février sur les Villes d'Oloron Ste Marie et Cambo les Bains
-  Fête du Saumon à Navarrenx-Susmiou (19 et 20 mai) Très bonne réussite !
-  Organisation du Challenge Inter-APN le 13/10 à Eslourenties
-  Participation aux Vital Sport de DECATHLON Pau le 15 et 16 septembre
-  Animation dans le cadre du Championnat de France de pêche aux appâts naturels à Sauveterre de Béarn le 2 juin
-  Animations village du tour de France le 26 / 27 et 28 juillet

Mais également !

3 ½ journées d'animations sur le thème des écrevisses à pieds blanc (78 élèves)

2 ½ journées au Collège d'Arzacq (61 élèves)

2 ½ journées au Lycée de Montardon (18 élèves)

3 ½ journées avec des CLSH (48 jeunes)

6 ½ journées dans le cadre de l'Eco-parlement des jeunes (env 300 élèves)

3 animations pour publics spécifiques (22 participants)

2 ½ journées de Co-animation avec la Fédération des chasseurs (29 élèves)

Soit un total de 153 ½ journées d'animations en 2018 !

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Exemple de réalisation :

Dans le cadre de l'élaboration du SDDL, la Fédération (maitre d'œuvre) en partenariat avec les AAPPMA de la gaule Orthézienne et de la gaule Puyolaise a engagé un dossier de subventions pour la construction d'une rampe de mise à l'eau pour bateau sur la retenue de Batch de Béarn.

Avec l'appui technique des techniciens « source » du secteur, la rampe de mise à l'eau a vu le jour en décembre 2018 et est déjà fonctionnelle. L'ensemble du dossier n'est pas terminé, car il reste la partie panneautage à mettre en place en 2019.

Nous sommes là sur une première expérience de ce type pour la Fédération qui au travers du SDDL pourrait engager plus de travaux du genre dans les années futures afin de promouvoir la pêche en embarcation plébiscité par les pêcheurs et offrir des aménagements sur la seconde catégorie, zone en partie ciblée par le Schéma de Développement Fédéral...



Suivi des captures de poissons migrateurs

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité poursuivre l'expérimentation d'un mode de comptage des déclarations de capture de saumons pour la saison 2018.

Ce projet, entamé en 2015, fait écho à un double constat :

1) La difficulté d'obtenir des informations régulières sur le niveau de capture de saumon dans les Pyrénées-Atlantiques.

En effet, la Fédération obtenait environ 3 fois durant la saison les bilans provisoires transmis par le Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs de l'AFB. Le bilan définitif de la saison n'intervenait parfois qu'en cours d'année suivante. Il était ainsi difficile de valoriser le suivi journalier des captures sur les cours d'eau autorisés et de connaître précisément le niveau de captures par pêcheurs (la base transmise étant anonyme).

2) L'absence de suivi systématique de diffusion des bagues.

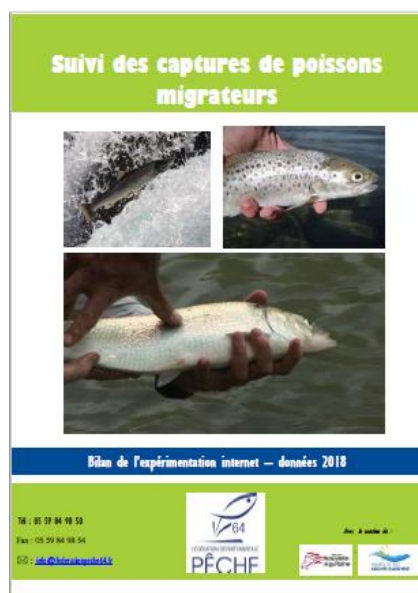
Les enveloppes contenant les bagues et servant à la déclaration de captures des saumons sont diffusées par la Fédération, via les AAPPMA, auprès du réseau de dépositaires (cf. ci-après). Le retour des enveloppes non distribuées n'étant pas réalisé, il était difficile de connaître le niveau de diffusion des bagues selon les dépositaires, et plus risqué, si les bagues étaient distribuées conformément au dispositif réglementaire.

Comme l'an dernier, le formulaire a été intégré dans une page du site internet de la Fédération : <http://www.federation-peche64.fr/declarer-un-saumon/>

Le formulaire relatif aux captures de saumon fait l'objet d'une page protégée, et nécessite un mot de passe que seuls les membres du réseau de déclaration possèdent.

Le formulaire se dissocie en 3 chapitres (et 3 pages distinctes) :

- Les renseignements de base : lieu de déclaration, nom/prénom du pêcheur, date et heure de capture, taille et poids du saumon, numéro de bague
- Le lieu de capture : cours d'eau et commune
- Les autres renseignements : techniques de pêche, marquage scientifique, observations.



Le bilan global est toujours positif puisque sur l'ensemble de la saison du 10 mars -16 septembre 2018, **267 déclarations** ont été effectuées sur le formulaire en ligne, soit près de **95,7%** des déclarations de captures de saumon ont été réalisées sur ce dispositif.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur www.federation-peche64.fr

En lien avec la réussite de cette expérimentation locale, la Fédération Nationale de la Pêche en France a souhaité faire évoluer le mode de déclaration de captures réalisées auprès du CNICS (AFB). Un groupe de travail a été constitué depuis un peu plus d'un mois, auquel participait logiquement la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques.

Un cahier des charges pour la mise en place d'un système de déclarations en ligne a ainsi été élaboré collectivement.

Ce nouveau système sera expérimenté dès l'ouverture de la pêche du saumon 2019 sur le département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

De fait, le système mis en place localement et faisant l'objet de la présente analyse sera supprimé.

PROMOTION COMMUNICATION

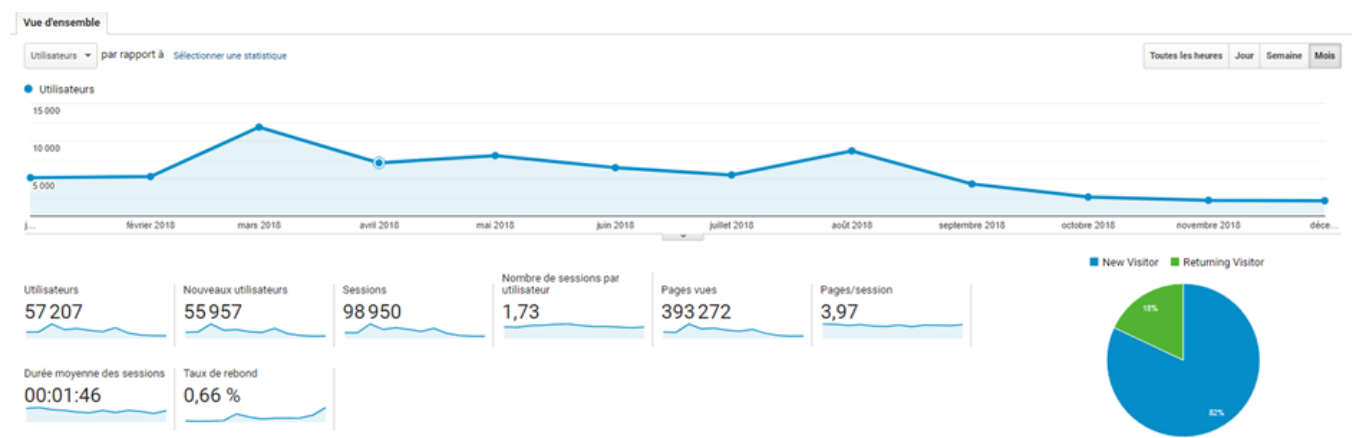
Sites web

www.federationpeche64.fr

Rappel : le 2 mars 2015, un nouveau site internet dédié a été mis en ligne www.federation-peche64.fr.

Le bilan de l'année écoulée est encore positif, le site a connu 98 950 sessions (ou visites) avec plus de 55 957 visiteurs différents, soit une progression de 26,01% par rapport à 2017. Le nombre de pages vues et la durée moyenne des visites sont très satisfaisants et confirment que le niveau d'information intégré au site est suffisant pour répondre à la demande.

Données globales d'audience (du 01/01/18/ au 31/12/18) - google analytics©



En complément du site internet, un effort important a été fourni par la Fédération pour alimenter les réseaux sociaux. L'utilisation des réseaux sociaux est devenu désormais le vecteur principal de la diffusion des informations de la Fédération.

Quelques chiffres, durant l'année 2018 :

- 78 publications ont ainsi été relayées sur Facebook, soit plus d'un article par semaine,
- les publications ont permis d'accroître le seuil de fans à 2 488 au 31 décembre 2018.

Des campagnes de **mailing** ont également été organisées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (Dates des assemblées Générales des AAPPMA qui le souhaitent, évènements particuliers...).

Pages les plus visitées sur notre site internet et temps moyen passé par page
Extrait des 9 premières lignes Source google analytics© pour la période du 1/01/18/ au 31/12/18

Rubriques	Pages vues	Temps moyen passé sur la page
	393 272 <i>100% du total:</i>	00:00:36 <i>Valeur moy. pour la vue:</i>
Accueil	59 721 (15,19 %)	00:00:25
/règlementation/	27 864 (7,09 %)	00:00:59
/parcours-peche/	20 460 (5,20 %)	00:00:42
/cartes-de-peche-dates-douvertures-2018/	19 718 (5,01 %)	00:00:33
/cartes-de-peche/	19 481 (4,95 %)	00:00:53
/cours-d'eau/	10 755 (2,73 %)	00:00:48
/reserves-de-peche/	8 518 (2,17 %)	00:01:09
/migrateurs/	8 443 (2,15 %)	00:00:50
/guide-de-peche-2018-ligne/	8 120 (2,06 %)	00:00:52

[...]

A noter que les pages les plus consultées au cours de l'année restent la réglementation de pêche et les parcours de pêche.

Presse quotidienne

PRESSE ECRITE/RADIODIFFUSION/TELEVISION

En complément de la diffusion des informations de la Fédération via les réseaux sociaux, des communiqués de presse ont été transmis à la presse locale et des points presse ont été organisés.

9 et 19 mars 2018 : communiqués de presse concernant un rappel des dates d'ouverture de la pêche et un rappel des dates d'ouverture de la pêche de l'anguille le 1er avril. Envoyé aux journaux la République des Pyrénées et Sud-Ouest.

18 juin 2018 : Point presse : suite aux Crues 2018 en Béarn, un communiqué de presse a été envoyé aux journaux la république des Pyrénées et Sud-Ouest afin d'apporter quelques précisions sur les impacts sur le milieu naturel et répondre aux demandes des divers journalistes.

16 octobre 2018 : communiqué de presse bilan du Challenge des écoles de pêche 2018. Ce bilan a été envoyé aux journaux la république et Sud-ouest.

30 novembre 2018 : reportage presse sur les travaux de réhabilitation de l'Ousse des bois. Article publié dans le journal la république des Pyrénées. Une interview a aussi été enregistrée et diffusée sur France 3 JT local 19/20 Pau Sud-Aquitaine .

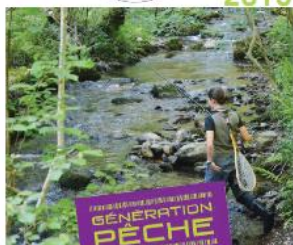
25 avril 2019 : accueil presse concernant la pibale, suite aux saisies opérées par les services de douanes dans le 64. Article « La fièvre mondiale de la pibale » Journal la République des Pyrénées.

07 mars 2019 : Point presse : En vue de l'ouverture de la pêche en première catégorie, la Fédération de pêche a rencontré les journalistes de la « République des Pyrénées » et « Sud-Ouest ». Une interview a aussi été enregistrée et diffusée sur France Bleu Béarn.

Editions

MÉMENTO PÊCHE

Guide de
Pêche **64**
2019



Fédération de pêche
des Pyrénées-Atlantiques
www.federation-peche64.fr



Le nouveau mémento a été édité à 25 000 exemplaires pour l'année 2019. Pour un montant total de 6072€ (montant identique à 2018).

Festival/Tour de France

RISE FESTIVAL FRANCE

Rise est un festival cinématographique international sur la pêche à la mouche. La Fédération de pêche, partenaire a souhaité accueillir une nouvelle fois ce festival. Reconnu maintenant au plus haut niveau comme un « must » en matière de films de pêche, il doit en grande partie son succès grâce à l'étroite collaboration entre les organisateurs du festival, la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques et l'AAPPMA du Gave d'Oloron.



Cette année le festival s'est déroulé à Oloron Sainte Marie le 19 février au cinéma le Luxor à 20h30 et a réuni 119 personnes.

TOUR DE FRANCE

Rappel : La FNPf est présente sur le Tour de France depuis 2016 sous l'identité Génération Pêche.

Le Tour de France a fait escale dans les Pyrénées-Atlantiques :

- le jeudi 26 juillet 2018 à PAU pour l'arrivée de l'étape 18,
- le vendredi 27 juillet pour une étape entre Lourdes et Laruns,
- le samedi 28, un contre-la-montre a été organisé au Pays basque entre Saint-Pée-sur-Nivelle et Espelette.

En plus de la caravane les salariés de la Fédération de pêche, les administrateurs et des bénévoles d'AAPPMA, ont tenu un stand Génération pêche, au cœur du village du tour à PAU, à Béost et à Souraïde avec simulateur de pêche, roue de la chance, atelier photos badge ...

Quelques objets promotionnels mis à la disposition de la Fédération de pêche ont été distribués :

- tee-shirts,
- pare-soleils,
- décapsuleurs magnétiques...

SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



Assemblée Générale 2019

ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

Montant des achats de poissons en piscicultures

AAPPMA	MONTANT (€)
ARUDY	11 198
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	739
BASABURUA (HAUTE SOULE)	10 132
BATBIELHE	7 859
BIELLE et BILHERES	2 203
GAULE ASPOISE	5 467
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	4 961
GAULE ORTHEZIENNE	16 394
GAULE PALOISE	26 865
GAULE PUYOLAISE	2 170
GAVE D'OLORON	8 400
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	10 252
LARUNS	6 557
NIVE	690
NIVELLE COTE BASQUE	4 455
PAYS DE MIXE	1 519
PAYS DE SOULE	Non communiqué
PESQUIT	4 342

Nature des déversements : achats, compensations piscicoles*

*Au vu des factures et PV de déversements transmis par les AAPPMA à la Fédération

Espèces déversées	Stades	Quantité	Kg
TRUITE FARIO	Œufs	127 000	
	Alevins	144 900	
	Truitelles	3 000	
	Truites		3 332
TRUITE ARC-EN-CIEL	Truites		10 840
OMBLE CHEVALIER		300	
OMBRE COMMUN		10 000	
BROCHET			209
GARDON			1 206
GOUJON		3	
SANDRE			167
BLACK BASS		300	58
CARPE			575
TANCHE			290
PERCHE			30

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
ARUDY	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
AS PROPR RIVERAINS DE LA NIVE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
BASABÛRÛA (HAUTE SOULE)	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
BATBIELHE	Curage et nettoyage du lac de Sargaillose ; Nettoyage du parcours "jeunes" sur la Mouscle à Montaut	Travaux de rétablissement de frayères sur le ruisseau le MILAA	SOURCE : en collaboration avec 3 autres associations (GAULES ORTHEZIENNE, PUYOLAISE et PESQUIT), suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites et cloisonnement piscicole sur la Mouscle, le Thouet, l'Arrioucourt et une partie de l'Ouzom	Suivi du parcours "coin pêche"	Fête de la pêche ; animation pêche dans le cadre des fêtes de Montaut	Concours de pêche dans le cadre des fêtes de NAY	Police de la pêche
BIELLE et BILHÈRES	Entretien des ruisseaux Arriu Mage		SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux		Ateliers de pêche : journées d'initiation et de découverte destinées aux jeunes pêcheurs	Concours de pêche pour les enfants	Police de la pêche ; régulation du cormoran
GAULE ASPOISE	Nettoyage du Bosdapous				Animations "pêche" auprès des scolaires, club sportif et touristes		Police de la pêche, suivi de la pollution du Gave d'Aspe (août 2018)
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS			SOURCE : Suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau		Journées "Initiation pêche" et "Découverte du milieu aquatique"		Police de la pêche
GAULE ORTHÉZIENNE	Entretien des sites de pêche notamment sur les Barthes de Biron, la Lahitette	En collaboration avec la Gaule Puyolaïse et les salariés du PESQUIT création d'une mise à l'eau sur le Gave de Pau à Salles-Mongiscard ; sur les Barthes, mise en place de récifs artificiels sur le carnodrome de gauche et plantation de plantes aquatiques	SOURCE : en collaboration avec 3 autres associations (BATBIELHE, GAULE PUYOLAISE et PESQUIT), suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites et cloisonnement piscicole sur le Gave de Pau, l'Ozenx et le Rontrun		Interventions en milieux scolaires ; journées "découverte du milieu aquatique"	Concours de pêche adultes et enfants	Police de la pêche ; communication presse ; relooking site internet
GAULE PALOISE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
GAULE PUYOLAISE	Entretien régulier des rivières de l'association ; entretien du plan d'eau de Massicam ; remise en état de la pisciculture d'Habas et nettoyage de la pisciculture de St Girons suite aux intempéries	En collaboration avec la Gaule Orthézienne et les salariés du PESQUIT création d'une mise à l'eau sur le Gave de Pau à Salles-Mongiscard	SOURCE : en collaboration avec 3 autres associations (BATBIELHE, GAULE ORTHEZIENNE et PESQUIT), suivis des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites et cloisonnement piscicole sur le Lataillade et le ruisseau de Bérenx	Gestion commune du lac de Lahontan avec l'AAPPMA GAVE D'OLORON	Journées "pêche" sur le lac de Lahontan	Concours de pêche lac de Lahontan pendant les fêtes et dans le lac de Tastoia, en collaboration avec l'AAPPMA d'AMOU (40)	Nomination d'un Garde-pêche particulier
GAVE D'OLORON	Entretien d'échelles à poissons : barrages Labourdette, St Pé et Pottier	Aménagement de l'Harcelanne, du Littos, île Charron ; Frayères à brochets : aménagements (début) de "l'aquarium" à Caresse et finalisation de de l'aménagement de St Dos	SOURCE : Diagnostic des perturbations; suivis des zones de reproduction, notamment des grands salmonidés (sites témoins G. Ossau, Aspe, Oloron) de l'habitat piscicole sur le bassin versant du Gave d'Oloron. Fin du suivi du tronçon court-circuité d'ASASP; Participation à la collecte de données de Soeix, aux inventaires piscicoles		Diverses animations sur les parcours jeunes ; Animation de stages au sein de l'APN ; participation au festival RISE	challenge "no-kill saumon" sur 3 jours ; championnat de France de pêche à la truite sur 2 jours ; participation au challenge inter APN ; Fête de la pêche à Salies,	Garderie en collaboration avec l'AFB, l'ONCF5 et la Fédération de pêche ; signatures de baux de pêche
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	Nettoyage des abords du Luzoué à Monein (préalablement au concours de pêche)				Journée d'animation par les bénévoles de l'équipe de Maslacq auprès des scolaires à Sauvelade ; journées "animation "pêche" par des guides avec les écoles de Lagor et d'Abidos ; Participation à la journée "Vivre ensemble" à Os- Marsillon et au "Téléthon" à Lasseube	Concours de pêche dans le cadre des fêtes de Monein et de Parbayse	Participation aux commissions communales d'aménagements fonciers d'Abidos et Os-Marsillon ; surveillance des points noirs sur le secteur : pollutions Os-Marsillon, Maslacq et Mont ; Police de la pêche
LARUNS	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
NIVE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
NIVELLE CÔTE BASQUE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
PAYS DE MIXE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
PAYS DE SOULE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			Parcours de pêche	HALIEUTISME		AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes		Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
PESQUIT (le)	Nettoyage régulier, apports de graviers sur Le Bayle, le Hourquet pour permettre une bonne reproduction naturelle de la truite fario ; création de zones de reproduction sur la partie amont du gros Lées.	Pour le compte de la Gaule Orthézienne et la Gaule Puyolaise, création par les salariés d'une mise à l'eau sur le Gave de Pau à Salles-Mongiscard ; création en collaboration avec les autres usagers du lac du Gabas, de caches à poissons sur le pré-lac en vue de l'implantation du black-bass	SOURCE : en collaboration avec 3 autres associations (BATBIELHE, GAULES ORTHEZIENNE et PUYOLAISE), suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites et cloisonnement piscicole sur le Gabas et ses affluents, le Luy de France amont, le Petit et le Grand Lées amont, le Luy de Béarn, les Louets. Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches	Parcours "truite en rivière" et "truite sans panier"	Formation jeunes pêcheurs (APN): sensibilisation aux milieux naturels, initiation aux différentes techniques de pêche ; stages de pêche en partenariat avec la communauté des communes des Luys en Béarn ; accueil APN itinérant de la fédération ; interventions auprès des scolaires, centres de loisirs, dépositaires de cartes ; création du club mouche pour la promotion de cette pêche et animation d'un atelier de montage de mouches artificielles	Rencontre inter-APN ; enduro carpe ; concours de pêche pré-lac du Balaing	Achat d'un site environnement pêche ; accueil de stagiaires étudiant en Bac pro GMNF, Bac technologique STAV et en 3ème (stage découverte)
ADAPAEF	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						

EXAMEN DES VOEUX



Assemblée Générale 2018



ANNEXES

Rapport du commissaire aux comptes

